

Affaires indiennes et du Nord Canada

RAPPORT ANNUEL

1984 1985

Canada

Publié avec l'autorisation de  
l'hon. David E. Crombie, c.p. député,  
ministre des Affaires indiennes  
et du Nord canadien,  
Ottawa, 1986.

QS-6023-000-BB-A2

No. de catalogue: R1-1985

ISBN-0662-54165-0. (c) Ministre des Approvisionnements et  
Services Canada

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1984 - 1985. J'ai eu le privilège d'être nommé ministre au cours de cet exercice, et l'arrivée du nouveau gouvernement a été marquée par des initiatives de grande importance.

Ce fut une année mémorable pour les Indiens et les Inuit du Canada, qui se sont rapprochés de leur objectif d'autonomie gouvernementale. En même temps, d'importantes mesures ont été prises en vue d'éliminer de la Loi sur les Indiens les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et de reconnaître aux peuples indiens le contrôle de leur effectif.

Je suis fier d'être à la tête d'un ministère dont le but est d'aider les Indiens et les Inuit à occuper la place qui leur revient dans la société canadienne. Au cours de la dernière année financière, il m'a été donné de présenter au Parlement une loi éliminant certaines injustices de longue date que comportait la Loi sur les Indiens.

Ce n'est là qu'une des nombreuses réalisations notables dont fait état le présent rapport. Je suis certain que tous ceux qui le liront reconnaîtront qu'il s'agit d'un document historique important.

David E. Crombie



## **Table des matières**

### **FAITS SAILLANTS**

#### **PROFIL DU MINISTÈRE**

**Mandat**

**Structure**

#### **VUE D'ENSEMBLE POUR 1984 - 1985**

**Préparatifs en vue de la Conférence des premiers ministres**

**Autonomie gouvernementale des Indiens**

**Loi modifiant la Loi sur les Indiens (projet de loi C-31)**

**Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec**

**Décision de la Cour suprême dans l'affaire Guérin**

**Entente de développement économique du Yukon**

**Règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest**

**Entente de développement économique des Territoires du Nord-Ouest**

**Fermeture de la mine de la Cyprus Anvil**

**Projet Bent Horn**

**Exploration pétrolière et gazière dans le Nord**

#### **PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT**

**Direction générale de l'éducation et du développement social**

**Direction générale de la mise en valeur des ressources, du développement économique et de la création d'emplois**

**Direction générale des réserves et des fidéicommiss**

**Direction générale du logement et du soutien des bandes**

#### **PROGRAMMES DES AFFAIRES DU NORD**

**Direction générale de la politique et de la coordination du Nord**

**Direction générale de la planification des ressources et de l'économie du Nord**

**Direction générale des ressources renouvelables et de l'environnement du Nord**



**ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA**

**ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA**

**BUREAU DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES**

**BUREAU DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES**

**SECTEUR DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

**Direction de la recherche**

**Direction de l'évaluation**

**Direction des affaires constitutionnelles**

**Direction générale des orientations**

**Direction de la coordination des politiques**

**Direction des affaires intergouvernementales**

**Secrétariat de mise en oeuvre des conventions du Québec nordique**

**Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest**

**FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS**

**Direction générale des méthodes de gestion**

**Direction générale des services de gestion**

**Direction générale des services techniques et des marchés**

**Direction générale de la vérification interne**

**DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL**

**DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS**

**BUREAUX REGIONAUX**

**Région de l'Atlantique**

**Région du Québec**

**Région de l'Ontario**

**Région du Manitoba**

**Région de la Saskatchewan**

**Région de l'Alberta**

**Région de la Colombie-Britannique**

**Région du Yukon**

**Région des Territoires du Nord-Ouest**

**ANNEXE I**

**Etat financier récapitulatif**

**ANNEXE II**

**Publications du Ministère**

**FAITS SAILLANTS**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985

## **FAITS SAILLANTS**

Voici certaines des réalisations du Ministère au cours de l'exercice 1984 - 1985: 4 juin 1984

Signature d'une entente de développement économique de cinq ans, à Whitehorse, par les gouvernements du Canada et du Yukon. 5 juin 1984

Signature de l'Entente finale des Inuvialuit (revendication de l'Arctique de l'Ouest) par le Ministre et le président du Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA); il s'agit de la première revendication globale à être réglée au nord du 60e. 3 juillet 1984

Promulgation de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, laquelle établit de nouveaux rapports entre le Gouvernement et les Cris et les Naskapis du Nouveau-Québec.

Octobre 1984 à mars 1985

Préparatifs en vue de la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones. 19 novembre 1984

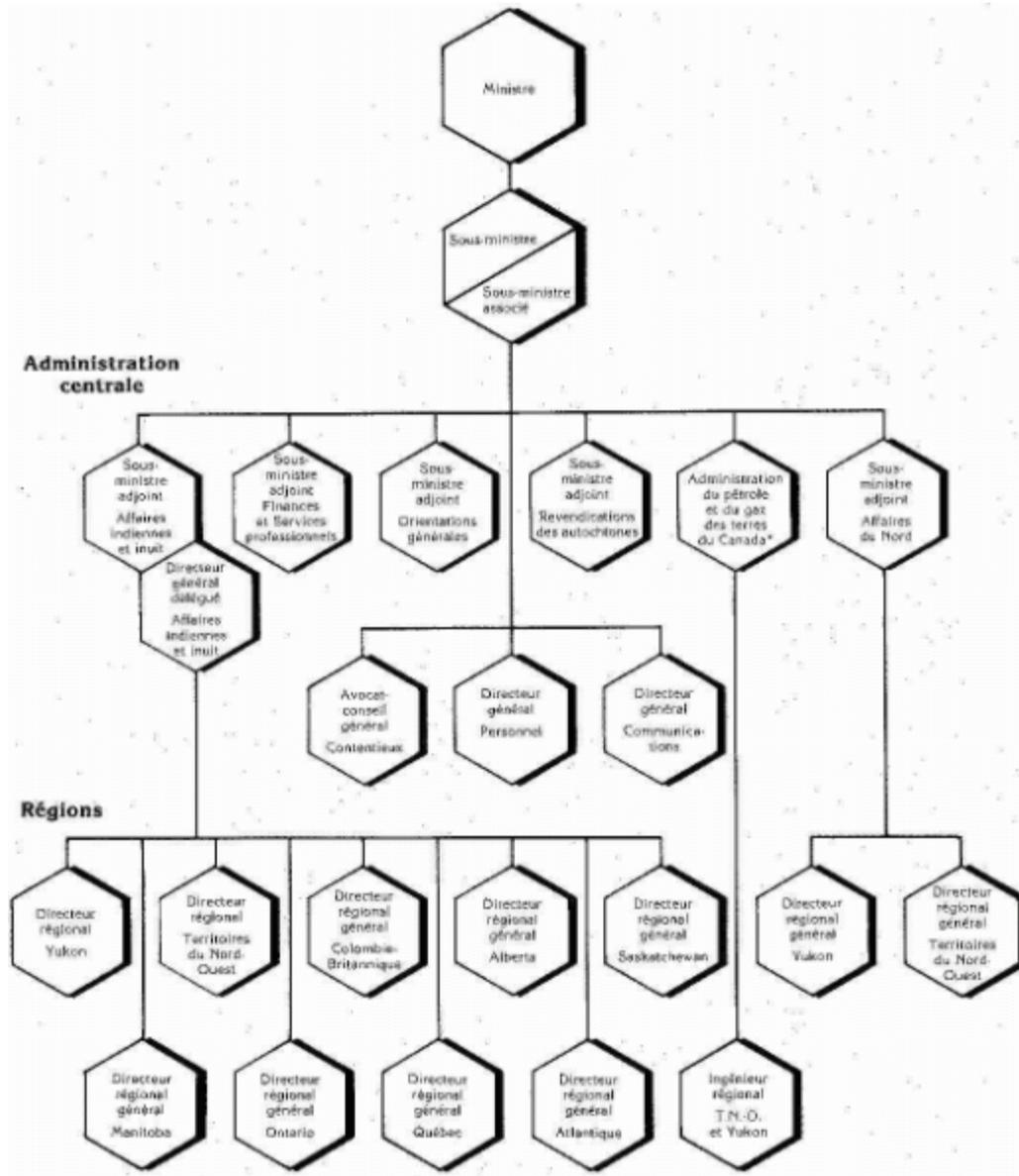
Remise du premier Prix de la recherche scientifique sur le Nord, créé par le Ministre. 5 février 1985

Approbation du projet d'exploitation de Bent Horn aux termes de la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. 5 février 1985

Dépôt devant la Chambre des communes du projet de loi C-31 intitulé Loi modifiant la Loi sur les Indiens, lequel a éliminé de la Loi les dispositions discriminatoires fondées sur le sexe et a conféré aux bandes le pouvoir de décider de leur effectif.

**PROFIL DU MINISTERE**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985

# Organigramme



[\*Cet organisme relève à la fois du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources.]

## PROFIL DU MINISTÈRE

### Mandat

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été créé par le Parlement en 1966 à partir d'éléments de l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et de l'ancien ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Modifiée par la suite, la loi habilitante confie au Ministre la responsabilité des affaires indiennes et inuit de même que celle des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de leurs richesses naturelles.

En particulier, le Ministère était chargé, en 1984 - 1985:

- de proposer, de favoriser et de soutenir des mesures qui répondent aux besoins et aux aspirations des Indiens et des Inuit et qui améliorent le bien-être social, culturel et économique de ceux-ci;
- de veiller à ce que soient remplies les obligations légales envers les Indiens et les Inuit;
- de favoriser un développement économique et politique rationnel du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- de régler les revendications ayant trait à l'occupation et à l'utilisation traditionnelles de terres par des autochtones, en vertu de la politique des revendications globales du gouvernement fédéral.

Le Ministère a administré, au moins en partie, l'application des lois suivantes:

- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
- Loi du règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique
- Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique
- Loi sur l'arpentage des terres du Canada
- Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec
- Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
- Loi sur les Indiens
- Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
- Loi de la conservation du lac Seul
- Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi sur la convention Canada-Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur les territoires du Nord-Ouest
- Loi sur la convention Canada-Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi sur la réserve indienne de St. Peters
- Loi des îles St-Régis
- Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
- Loi sur le Yukon
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon

Créée en 1981, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) est un organisme distinct qui relève à la fois du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Chargée de réglementer la mise en valeur du pétrole et du gaz que recèlent les terres du Canada, l'APGTC a administré l'application des deux lois suivantes:

- Loi sur pétrole et le gaz du Canada
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz

## **Structure**

Le Ministère a exécuté son mandat dans le cadre de quatre programmes, à savoir: les Affaires indiennes et inuit, les Affaires du Nord, les Revendications des autochtones et l'Administration. Le Ministre est aussi responsable des activités de l'APGTC au nord du 60e parallèle.

Le Programme de l'administration comprend les Services professionnels, les Orientations générales, le Personnel et les Communications.

Le principal organe de décision du Ministère est le Comité de gestion. Il a exercé les fonctions suivantes:

- orientation générale du Ministère, particulièrement en ce qui a trait aux objectifs et aux priorités des programmes;
- préparation, tous les ans, d'un examen des activités du Ministère;
- prestation de conseils au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes;
- approbation de la modification des politiques touchant plus d'un programme ou encore revêtant une importance particulière pour le Ministère.

Outre son président, le sous-ministre, ce comité compte les sous-ministres adjoints des Affaires indiennes et inuit, des Affaires du Nord, des Revendications des autochtones, des Orientations générales et des Finances et Services professionnels, ainsi que les directeurs généraux du Personnel et des Communications. L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) est aussi représentée au Comité.

**VUE D'ENSEMBLE POUR 1984 - 1985**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985

## **VUE D'ENSEMBLE POUR 1984 - 1985**

Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), l'année financière écoulée a été caractérisée par de grands événements qui ont reflété l'importance soutenue qu'il accorde à des questions telles que l'autonomie gouvernementale des Indiens, la modification de la Loi sur les Indiens et l'amélioration des possibilités d'emploi et de formation pour les Indiens et les Inuit.

Il est heureux de constater que le Ministère a fait des progrès au chapitre de la coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au fur et à mesure que les autochtones jouent un rôle de plus en plus grand dans la prise des décisions qui influent sur leur avenir.

Les paragraphes qui suivent contiennent une brève description d'un certain nombre de questions et d'événements qui ont eu un effet sur plusieurs aspects de l'activité du Ministère en 1984 - 1985. Dans les diverses parties du rapport, on trouvera des explications plus détaillées.

### **Préparatifs en vue de la Conférence des premiers ministres**

Le Ministère a joué un rôle important dans la préparation de la troisième des quatre conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones, qui a eu lieu les 2 et 3 avril 1985. La Conférence avait pour but de conclure un accord sur l'autonomie gouvernementale des Indiens, accord qui devait rallier les premiers-ministres provinciaux, les représentants des groupes autochtones et des gouvernements territoriaux ainsi que les premiers ministres des provinces.

### **Autonomie gouvernementale des Indiens**

Le 27 juin 1984, M. John Munro, alors ministre des AINC, a déposé un projet de loi (C-52) d'ordre général destiné à reconnaître les gouvernements indiens. Le gouvernement fédéral a mis l'accent sur une approche communautaire en invoquant le fait que l'administration locale sera réalisée différemment d'une collectivité à l'autre. Ce projet de loi n'a cependant pas été adopté, les peuples indiens l'ayant refusé.

Le MAINC a en même temps cherché à accroître l'autonomie locale au moyen de changements d'ordre administratif qui constituent ce qu'on appelle le «troisième volet». A cet égard, l'une des grandes priorités était l'élaboration de nouvelles méthodes de financement qui permettraient une plus grande souplesse aux administrations des collectivités ainsi que l'imputabilité de ces dernières au niveau local.

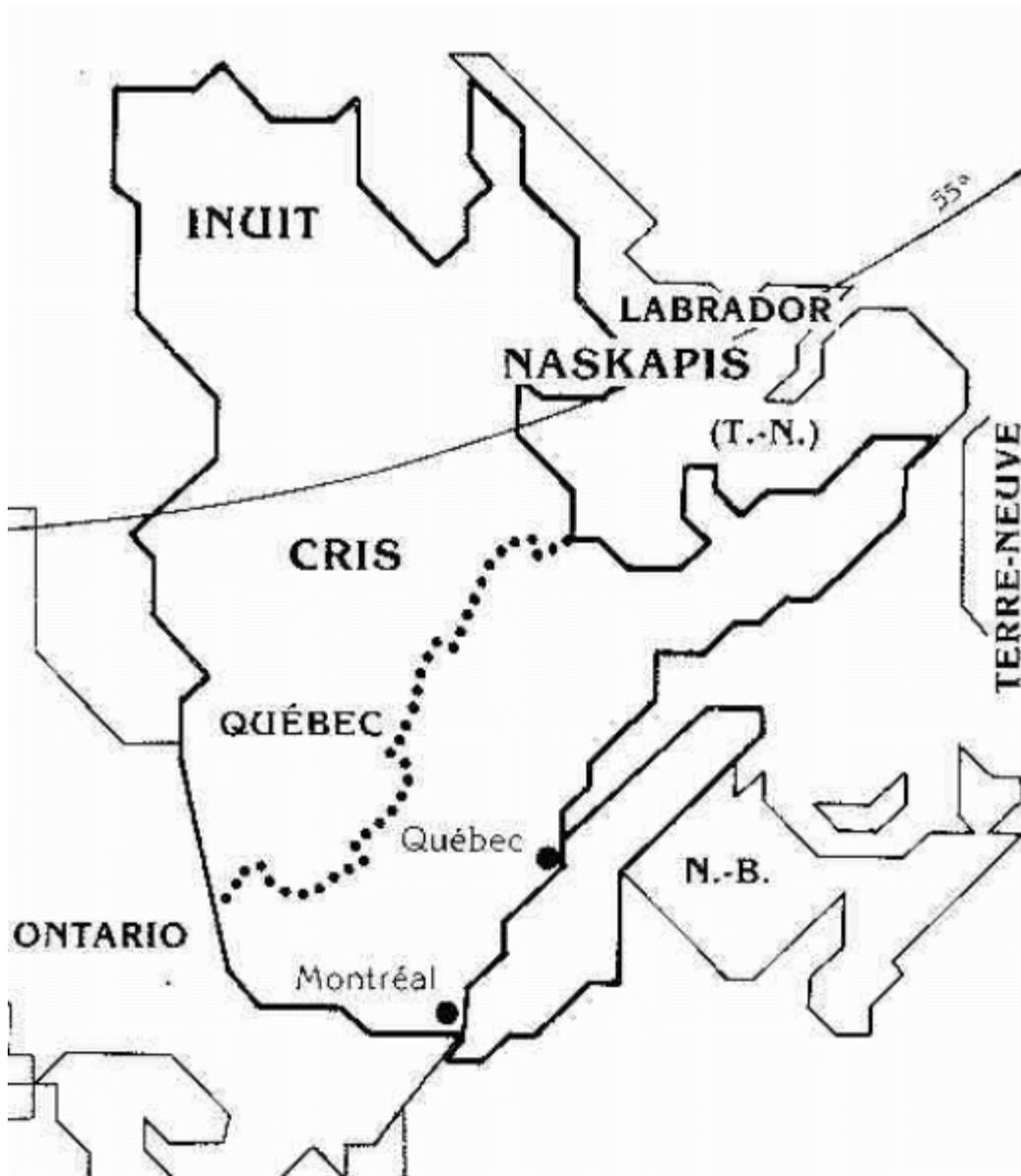
Les autres priorités établies dans le cadre du «troisième volet» concernaient des projets de prise en charge par les Indiens, notamment la proposition relative aux programmes agricoles des Indiens de la Saskatchewan et du Manitoba, selon laquelle ces derniers prendraient en charge les caisses de prêts à l'exploitation agricole, ainsi que le transfert de plusieurs services aux administrations locales grâce à divers projets à travers le pays.

### **Loi modifiant la Loi sur les Indiens (projet de loi C-31)**

Le projet de loi C-31 déposé au Parlement par le Ministre, le 28 février 1985, portait sur la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens, question débattue depuis longtemps. Le projet de loi C-31 permet à environ 16 000 indiennes qui ont perdu leur statut et le droit d'appartenir à une collectivité par suite de leur mariage à des non-indiens de recouvrer leurs droits. En outre, leurs enfants sont aussi admissibles à la restauration de leur statut et de leur droit d'appartenir à une collectivité, ou encore, à une première inscription.

Le projet de loi C-31 reconnaît également le droit aux 519 bandes indiennes d'exercer le contrôle de leur effectif. Il abolit la notion d'«émancipation» qui est devenue désuète en 1961 quand les Indiens ont acquis le droit de voter aux élections fédérales. Auparavant, aux termes de la Loi sur les Indiens, les Indiens considérés «capables d'assumer les devoirs et les responsabilités de citoyen» pouvaient voter à la condition de renoncer à leur statut d'Indien. Quelques Indiens avaient perdu leur statut en entrant dans les forces armées, en obtenant un grade universitaire ou en entrant dans les ordres, ou encore avaient été forcés de s'émanciper pour d'autres raisons.

## Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec



La Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, promulguée le 3 juillet 1984, donne aux Cris et aux Naskapis du Nouveau-Québec les moyens juridiques et financiers de prendre en charge leur administration. La nature de cette loi a été déterminée dans deux ententes précédentes, soit la Convention de la Baie James et du Nord québécois (1975) et la Convention du Nord-Est québécois (1978), conclues entre le Canada et les bandes indiennes visées. Ces ententes prévoyaient la mise sur pied d'administrations locales, la reconnaissance de droits fonciers ainsi que de droits de chasse, de pêche et de piégeage, la mise sur pied d'administrations autochtones chargées des services de santé et d'éducation, la prise en charge par les autochtones des services de police et des services judiciaires, et enfin l'octroi d'indemnités et d'avantages par le gouvernement fédéral.

En vertu de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, le gouvernement fédéral n'exerce plus de contrôle direct sur les bandes visées. Les pouvoirs du Ministre et du gouverneur en conseil sont supprimés à divers égards bien précis. En outre, l'autonomie des Indiens s'en trouve accrue en ce qui concerne l'administration des terres, des deniers et de l'effectif des bandes. La Loi sur les Indiens ne s'applique plus aux terres des Cris et des Naskapis.

### **Décision de la Cour suprême dans l'affaire Guérin**

Le 1er novembre 1984, la Cour suprême du Canada accordait à la bande indienne Musqueam, en Colombie-Britannique, la somme de 10 millions de dollars à l'issue de poursuites engagées pour abus de confiance. Cette affaire portait sur une terre de réserve dont les droits avaient été cédés par les Indiens à la Couronne, en 1957, aux fins de

location à une tierce partie. En louant ces terres, le gouvernement fédéral n'a pas respecté les conditions exigées par les Indiens, et n'a pas informé subséquemment ces derniers du contenu du bail.

La bande a donc engagé des poursuites pour abus de confiance, en 1975, en demandant des compensations pour les revenus qu'elle avait perdus suite aux arrangements contenus dans le bail. La décision rendue en faveur de la bande au premier procès a été renversée par la Cour fédérale d'appel, puis ensuite rétablie par la Cour suprême du Canada. Cette dernière a statué que la bande possédait des droits préétablis sur ces terres traditionnelles et que la Couronne avait manqué à sa responsabilité de fidéicommissaire envers la bande. Ce cas a fait ressortir la nécessité d'accorder le plus grand soin et d'exercer une vigilance accrue lorsque le Ministère se décharge de ses obligations dans une société fiduciaire.

### **Entente de développement économique du Yukon**

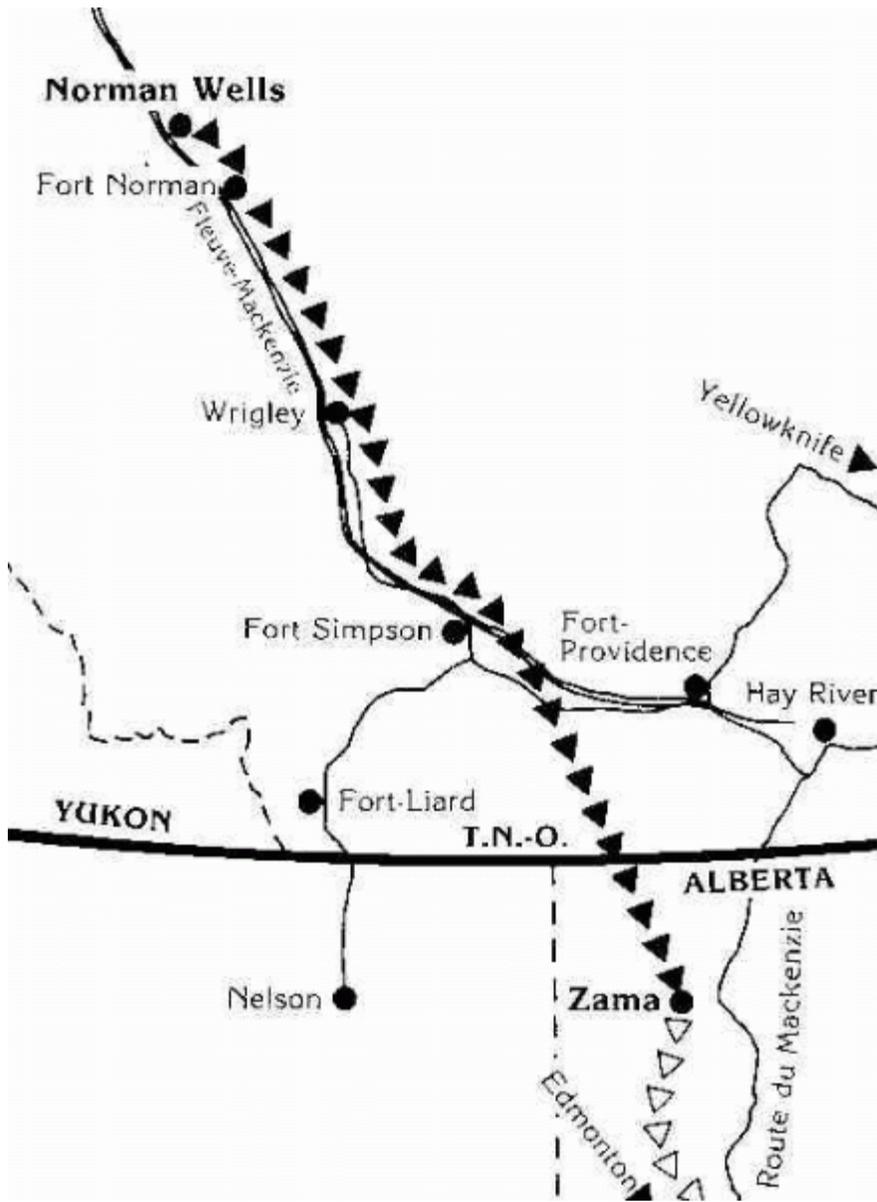
Le 4 juin 1984, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon ont signé, à Whitehorse, une entente quinquennale de développement économique. Conformément à cette entente, les deux gouvernements s'efforceront de diversifier l'économie et d'encourager la planification du développement économique en aidant les industries d'exploitation des ressources renouvelables. Pour ce faire, la participation des habitants du Nord (principalement des autochtones) se verra accrue; on stimulera par ailleurs le secteur minier et on accordera de l'aide aux petites entreprises et au tourisme. Le gouvernement fédéral a accepté de consacrer la somme de 15,9 millions de dollars à cette initiative.

## Règlement de la revendication de l'Arctique de l'Ouest



Le projet de démonstration Bent Horn, sur l'île Cameron, à l'ouest de l'île Bathurst, était le premier projet d'exploitation des terres du Canada en vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Le 5 février 1985, le Ministre a autorisé la Panarctic Oils Ltd. à entreprendre les travaux d'exécution de son projet, et il a informé le public de son autorisation dans une annonce conjointe avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le projet Bent Horn était destiné à la production de petites quantités de pétrole et devait acheminer, une fois l'an, à partir de la fin de l'été, 100 000 barils de pétrole brut dans l'est du pays.

### Exploration pétrolière et gazière dans le Nord



Les mesures prises par le MAINC au chapitre de l'exploration pétrolière et gazière mettaient l'accent sur les avantages qui doivent revenir aux habitants du Nord sous forme de formation, de possibilités d'emploi et de possibilités commerciales, ainsi que sur la nécessité de poursuivre l'exploration et le développement. Par exemple, deux entreprises en coparticipation de forage réunissant les autochtones et l'industrie privée ont continué d'être couronnées de succès en assurant des marchés de forage, pendant toute l'année financière, tandis que d'autres sociétés autochtones et régionales fournissaient des services de traiteurs et de sécurité aux sociétés pétrolières et gazières.

En juin 1984, le Ministère a reçu de la Polar Gas une demande visant la construction d'un pipeline reliant le delta du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, au nord de l'Alberta. Une production accrue au champ pétrolifère de Norman Wells débutait en mars 1985 et le pétrole commençait à couler dans le nouveau pipeline, de Norman Wells à Zama, en Alberta. Les sociétés Dome, Esso et Gulf ont découvert d'importants gisements de pétrole au large des côtes

de la mer de Beaufort. Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord, programme interministériel sur la recherche et la planification, qui a pour but de mettre en valeur les hydrocarbures du Nord, a reçu des fonds pour la première fois cette année.

Avec l'économie du Nord qui a continué de se diversifier, le MAINC a affecté 22 millions de dollars au Programme des routes du Nord, lequel est destiné à favoriser le développement social et économique. Cette année, la construction de la route de la Liard, qui relie les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, a été terminée.



**PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT**  
**RAPPORT ANNUEL 1984 1985**

## **PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT**

Le Programme des affaires indiennes et inuit a dispensé une vaste gamme de services aux Indiens inscrits et aux collectivités inuit dans les secteurs suivants: développement économique, éducation, services sociaux, services de police, logement et infrastructure. Ce programme décentralisé comprenait cinq directions générales à l'administration centrale, neuf bureaux régionaux et quarante bureaux de district ou services extérieurs. Les représentants du Programme ont joué des rôles divers dans les localités indiennes et inuit. En effet, ils ont dispensé des services, se sont occupés du transfert des ressources financières, ont donné de la formation et des conseils, fourni des conseils techniques, assuré la promotion des intérêts des autochtones et surveillé les opérations.

Le transfert de la prestation des services du Ministère aux bandes et aux conseils tribaux s'est poursuivi, mais à un rythme beaucoup plus lent ces quatre dernières années. Le pourcentage du budget du Programme géré par les bandes et les conseils tribaux était d'un peu plus de 50 p. 100 en 1984 - 1985. Ce ralentissement s'explique par des problèmes de solvabilité, par l'augmentation des coûts entraînés par la délégation des responsabilités et par les préoccupations liées au règlement des revendications et à l'autonomie gouvernementale des Indiens. La nouvelle notion de financement global a été conçue pour favoriser le transfert de plus de services aux Indiens.

### **Direction générale de l'éducation et du développement social**

#### **Éducation**

Environ 80 000 élèves autochtones ont reçu des services d'éducation primaire et secondaire dans des écoles fédérales ou gérées par des bandes, ou encore dans des écoles provinciales grâce à des ententes sur les frais de scolarité et d'immobilisations. En outre, le Ministère a dispensé ou acheté des services connexes tels que l'orientation et le counselling, le transport, le logement et l'aide financière.

De l'aide financière et d'autres services ont été fournis à près de 8 000 étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire et à plus de 350 étudiants inscrits à des cours préparatoires à l'entrée à l'université et au collège.

La Direction de l'éducation a relevé plusieurs problèmes à la fin de l'année financière 1984 - 1985. Le niveau et l'éventail des cours offerts dans les établissements fédéraux et dans les écoles gérées par les collectivités indiennes se situaient encore en deçà de ceux qui étaient offerts dans les écoles provinciales. En outre, les intéressés ne s'entendaient pas sur le sens de l'expression «administration locale», et on ressentait le besoin de consacrer plus de ressources aux cours spéciaux, à l'enseignement professionnel et aux cours en langues autochtones. Il a été très difficile de faire des prévisions quant à l'effectif dans les établissements d'enseignement postsecondaire; la question de l'admissibilité aux services d'aide n'était toujours pas réglée.

Au nombre des réalisations dans ce domaine, mentionnons que le Ministère a réussi à obtenir le déblocage de 7 millions de dollars pour financer les cours spéciaux dans les écoles fédérales et dans celles qui sont gérées par les collectivités. Des fonds supplémentaires (1,5 million de dollars) ont été approuvés pour financer le transfert de sept écoles et de deux résidences d'étudiants aux administrations locales.

#### **Assistance sociale**

On prévoit la prestation d'allocations et de services aux familles et aux particuliers indiens dont les besoins sont justifiés afin de promouvoir la santé, la sécurité, la dignité et l'unité des familles indiennes. De plus, on favorise la formation et la création d'emplois et on aide les collectivités à accroître leurs compétences pour qu'elles soient plus en mesure de répondre à leurs besoins.

Le Ministère a assuré une vaste gamme de services sociaux aux familles, aux enfants et aux adultes. En vertu d'ententes conclues avec les provinces et avec les bandes indiennes, il a fourni des services aux enfants indiens et inuit maltraités et négligés dans les réserves. Ces services comprennent notamment les soins dispensés dans des établissements spécialisés, le choix des familles d'accueil et le versement d'allocations à ces familles, le choix des foyers nourriciers, le placement et l'entretien de particuliers.

Des services d'assistance sociale sont également fournis aux familles ou aux particuliers indiens qui ne sont pas visés par les lois ou par les ententes pertinentes conclues avec les provinces. Ces services

comprennent le counselling, le placement des enfants avec le consentement des parents, le choix des foyers nourriciers et les soins courants destinés aux adultes invalides.

#### Préparation au transfert

Pendant l'année financière 1984 - 1985, les responsables de la Direction du développement social ont alloué des fonds aux collectivités et aux associations indiennes afin de mettre sur pied diverses stratégies liées aux services d'aide à l'enfance et à la famille dans les réserves. En outre, un atelier national sur l'aide à l'enfance a eu lieu en mars 1985; un comité d'aide à l'enfance a été mis sur pied au MAINC et, enfin, on a aidé les Régions à mettre en oeuvre les ententes pertinentes.

De plus, des fonds ont été accordés pour la mise sur pied de nouveaux programmes de formation pour les Indiens occupant des postes paraprofessionnels dans le domaine des services sociaux. On a aussi constaté des progrès au chapitre des garderies et des services sociaux communautaires. On a apporté une attention toute particulière aux problèmes des femmes battues, des victimes de crimes, de la conduite en état d'ébriété, de l'assistance judiciaire, de la santé, des anciens combattants indiens et de l'égalité des droits.

#### **Direction générale de la mise en valeur des ressources, du développement économique et de la création d'emplois**

La Direction générale de la mise en valeur des ressources, du développement économique et de la création d'emplois a continué ses efforts pour aider les Indiens et les Inuit à accéder à une indépendance accrue sur le plan économique.

La Caisse d'expansion économique des Indiens a servi au financement de 733 projets dont le coût global s'élevait à 33,7 millions de dollars, financement qui a été assuré de la façon suivante: 210 prêts directs évalués à 4,8 millions de dollars, 73 prêts garantis s'élevant à 2,1 millions de dollars et 526 contributions totalisant 8,8 millions de dollars. De plus, on a dispensé une aide technique et des conseils en matière de gestion dans le cas de 1 300 autres projets.

Dans le cadre de ces projets, on a recueilli 12,9 millions de dollars auprès d'autres gouvernements et du secteur privé; ces projets ont abouti à la création de quelque 2 100 emplois et ont généré des profits évalués à 4,1 millions de dollars. Tous ces projets ont grandement contribué à former un noyau plus grand d'entrepreneurs mieux qualifiés et à accroître leur confiance et leur indépendance.

Au cours des cinq prochaines années, on s'attend que les entrepreneurs indiens créent 36 000 emplois.

En ce qui concerne l'emploi, on a mené à bien, au cours de l'année 1984 - 1985, le Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS), d'Emploi et Immigration Canada, qui a coûté 21,8 millions de dollars et a nécessité l'apport de 40,6 millions de dollars de plus pour appuyer 365 projets et créer environ 4 800 emplois à court terme à l'intention des Indiens.

Un programme de création d'emplois, auquel étaient affectés 7,5 millions de dollars et qui a nécessité 14,3 millions de dollars de plus, a permis de financer 199 projets et de créer quelque 1 350 emplois à court terme. Été indien Canada Ce programme a créé 3 000 emplois.

En 1984 - 1985, environ 3 400 personnes ont reçu une formation préparatoire à l'emploi, soit dans des établissements d'enseignement soit auprès du secteur privé, et on s'attend que de ce nombre, 1 600 personnes trouvent un emploi. La Direction générale a fourni 256 600 jours de formation, de même que de l'aide à la mobilité et au placement à 787 personnes.

La Direction générale a élaboré le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines par les collectivités indiennes, qui sera incorporé aux nouveaux programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Il regroupe six grandes composantes: élaboration de stratégies communautaires, orientation professionnelle et évaluation des besoins, formation, adaptation au marché du travail, création d'emplois et projets à caractère socio-économique.

Le Cabinet a autorisé le déblocage de 14,5 millions de dollars en trois ans pour permettre aux Indiens et aux Inuit d'étudier les projets d'exploitation des ressources. Soixante-quinze projets de ce genre ont été financés en 1984 - 1985 relativement aux domaines suivants: hydro-électricité, pétrole et gaz, pétrole lourd et sables bitumineux, charbon, potasse, or, uranium et transport de d'électricité. Grâce à ce programme, les collectivités ont pu définir leurs priorités, conformément aux principes de l'auto-détermination.

A titre d'exemple, mentionnons l'entente conclue récemment entre la Dome Petroleum, et la bande Lax Kw'alaams, en Colombie-Britannique. Dans le nord-ouest de l'Alberta, la bande Dene-Tha a négocié des marchés avec l'Interprovincial Pipeline Limited pour essarter l'emprise du pipeline de Norman Wells. Des programmes d'emploi et de formation pour les Indiens ont été définis de concert avec les sociétés Syncrude, Dome, Esso, Gulf et Campbell Red Lake Mines, ainsi qu'avec d'autres entreprises. En Saskatchewan, les Indiens ont tiré profit de l'exploitation de

l'uranium à Key Lake et à Cluff Lake.

En 1984 - 1985, un programme d'aide aux organismes de développement a permis de venir en aide à 20 organismes. On a aussi continué à dispenser des conseils techniques et de l'aide dans le domaine de la gestion. Les directeurs régionaux de la Société indienne d'art et d'artisanat du Canada se sont préoccupés davantage de la formation et du perfectionnement des gestionnaires.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion, on prévoit la mise sur pied d'un programme officiel visant la création d'institutions à caractère économique.

### **Direction générale des réserves et des fidéicommiss**

La Direction générale des réserves et des fidéicommiss a assuré la gestion et le contrôle des terres des Indiens et des richesses naturelles comprises dans les réserves indiennes, s'est occupée des deniers des Indiens et s'est acquittée des responsabilités de fidéicommissaire du Ministre conformément aux dispositions de la Loi sur les Indiens.

La Direction des terres a rempli les obligations courantes à l'égard des Indiens qui reviennent au gouvernement fédéral en vertu des lois et des traités, en administrant et en gérant les terres et les successions des Indiens et en veillant à l'application des articles pertinents de la Loi sur les Indiens et des règlements connexes.

La Direction de l'effectif des bandes et des dispositions statutaires s'est occupée des responsabilités définies dans la Loi sur les Indiens qui ont trait à l'effectif des bandes, aux élections, aux référendums, aux statuts administratifs, aux fonds en fidéicommiss et aux diverses obligations découlant des lois et des traités en vigueur.

La Direction de la liaison et du soutien juridiques a fourni des services de recherche et de soutien au ministère de la Justice dans les cas de poursuites contre le Ministère. Elle a aussi financé les causes appelées à faire jurisprudence et qui ont trait à d'importantes questions juridiques.

Le Groupe chargé des ressources minérales des Indiens a assuré la gestion et le contrôle des ressources minérales des réserves indiennes.

Par sa décision rendue dans l'affaire Guérin, la Cour suprême du Canada a mis en lumière le rôle de fidéicommissaire du gouvernement dans l'administration et la gestion des terres, des ressources et des deniers des Indiens.

Une nouvelle entente sur les terres des Indiens a été conclue avec l'Ontario. Par ailleurs, les négociations menées avec Terre-Neuve pour créer une réserve à l'intention de la nouvelle bande Miawpukek, à Conne River, se sont bien déroulées.

Enfin, on a étudié la façon de rétablir dans leurs droits (statut et appartenance à une bande) les Indiens lésés par les dispositions discriminatoires de la Loi.

### **Direction générale du logement et du soutien des bandes**

Au cours de l'année financière 1984 - 1985, 2 875 nouvelles habitations ont été construites et 3 747 logements ont été rénovés dans les réserves un peu partout au Canada. Grâce au Programme de logements pour les ruraux et les autochtones, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a contribué à la construction de quelque 1 168 logements et a fourni 10,8 millions de dollars pour les rénovations.

La première phase d'une évaluation complète des logements a permis de recueillir des renseignements auprès de six réserves au cours de l'année. Le rapport sur la deuxième phase, qui consistait en une évaluation de 96 réserves, était attendu en 1985.

La Direction du soutien des bandes a aidé les bandes indiennes et les collectivités inuit à se doter d'administrations efficaces, à assurer la planification communautaire et à promouvoir la participation des dirigeants autochtones à l'élaboration de lignes directrices. De plus, la Direction a accordé des fonds aux bandes et aux administrations indiennes locales pour les aider à jouer leur rôle et à dispenser des services, aux conseils tribaux pour la prestation de services et de conseils aux membres de la bande, et aux conseils de bande pour leur permettre d'orienter l'avenir de leurs bandes et d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Enfin, elle a fourni des fonds aux associations indiennes et inuit pour qu'elles puissent discuter des lignes de conduite et de la gestion des programmes avec les représentants de tous les ordres de gouvernement.

#### **Augmentation des fonds**

A la fin de l'année financière 1984 - 1985, la Direction s'est principalement occupée de verser des fonds aux conseils tribaux. En outre, l'adoption d'une stratégie nationale a rendu possible le règlement de l'endettement des bandes.

Certaines des bandes les plus importantes ont présenté des plans pour éponger leur déficit.

Parmi les principales réalisations de la Direction en 1984 - 1985, mentionnons l'établissement d'une base de données sur les fonds consacrés au soutien des bandes. De plus, on a instauré un programme de contribution au régime des avantages sociaux des employés des bandes, et on a suivi de près, dans

toutes les régions, la méthode de gestion des cotisations pour identifier les problèmes et améliorer l'efficacité. On a aussi terminé les rapports de vérification des bandes et une formation a été donnée aux gestionnaires et aux conseils de bande quant à l'utilisation des états financiers. La Direction a aussi établi de nouvelles méthodes de financement et de gestion pour faciliter la transition vers l'autonomie gouvernementale des Indiens et elle a contribué à mettre sur pied des instituts de formation en gestion dirigés par les Indiens.

Le Programme de perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit a continué d'aider les bandes indiennes et les collectivités inuit du Nouveau-Québec à mieux gérer leurs intérêts en appliquant des principes reconnus et des normes de service déterminées à l'intérieur même de la collectivité. Les objectifs du Programme ont pu être atteints grâce aux cinq composantes suivantes: formation et perfectionnement en gestion, service - Conseil, orientation et sensibilisation de la collectivité, éducation en gestion, et aide fournie par des institutions. Au total, 68 p.100 d'entre elles ont soumis des plans de perfectionnement et ont reçu des fonds à cet égard.

Les services de consultation ont été fournis grâce à des accords de contribution conclus avec le Service administratif canadien outre-mer, un groupe d'experts - Conseils constitué de Canadiens à la retraite, et aux conseils fournis par des étudiants de la University of Western Ontario faisant partie d'un programme d'aide en matière de gestion offert aux Indiens.

L'aide apportée par des institutions ainsi que l'éducation en gestion ont permis un soutien financier aux institutions postsecondaires. Cinq instituts de formation ont été mis sur pied en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba.

### **Immobilisations**

Le Programme d'immobilisations a été centré principalement sur la santé, la sécurité et l'éducation dans les réserves indiennes. Il s'agit d'un programme complexe par lequel on veut répondre aux besoins fondamentaux de 580 bandes réparties dans plus de 600 collectivités au Canada. La plupart de ces collectivités se trouvent dans des régions reculées ou isolées, et leurs habitants ne peuvent que très difficilement profiter des avantages dont jouissent les Canadiens en milieu urbain.

Le Programme a fourni une aide financière et des services de consultation aux chapitres de la planification, de la conception, de l'aménagement, de la prestation et du maintien de services communautaires fondamentaux tels que les aqueducs, les installations de salubrité publique, L'électrification, les routes, la protection contre les incendies et les bâtiments communautaires. Lorsque la situation le justifiait, ces services ont pu être assurés par les municipalités adjacentes, par voie de marchés.

Cette année, les dépenses relatives à ce programme étaient de quelque 310 millions de dollars en immobilisations (notamment 96 millions de dollars consacrés aux logements), et de 85 millions de dollars au plan du fonctionnement et de l'entretien.

Conformément à l'objectif qui consiste à assurer l'autonomie gouvernementale des Indiens, le Ministère a continué d'apporter les modifications nécessaires pour faciliter la transition lorsqu'il délégait les responsabilités de gestion et de prestation des services aux bandes. A la fin de l'année, environ 77 p. 100 des budgets d'immobilisations d'une part, et de fonctionnement et d'entretien, d'autre part, étaient gérés directement par les conseils de bande ou par leurs représentants.

#### **Gestion des immobilisations**

Au nombre des réalisations de la Direction de la gestion des immobilisations, en 1984 - 1985, mentionnons:

- l'approbation d'un plan d'immobilisations à long terme, y compris un montant supplémentaire de 200 millions de dollars pour rattraper le retard au chapitre des projets éducatifs et d'immobilisations durant les cinq prochaines années;
- l'autorisation, par le Conseil du Trésor, d'un montant additionnel de 5 millions de dollars qui servira à l'amélioration des installations d'enseignement;
- les progrès réalisés dans la mise sur pied d'un système de gestion de l'entretien pour les bandes, en vue d'améliorer les normes d'entretien et d'exploitation des installations matérielles; environ 20 p. 100 de la valeur totale des immobilisations ont été entretenues selon ce système;
- l'élaboration de normes dans les services provenant des programmes, afin d'assurer aux collectivités un niveau de services équivalant à celui des collectivités à l'extérieur des réserves;
- une proposition en vue d'augmenter le nombre d'organes d'approbation des projets, au niveau régional, afin d'être plus en mesure d'achever les projets d'immobilisations dans les délais prescrits;

une étude des présentations visant 35 projets d'immobilisations. Au total, 41 présentations ont été approuvées, y compris celles des projets de l'administration centrale, pour une valeur totale estimative de 144 millions de dollars.

ATLANTIQUE	1 103 824 \$
7%	projets : 45
QUÉBEC	3 839 018 \$
15%	projets : 111
ONTARIO	2 616 933 \$
9%	projets : 68
MANITOBA	12 030 072 \$
38%	projets : 275
SASKATCHEWAN	3 393 473 \$
18%	projets : 130
ALBERTA	3 654 285 \$
6%	projets : 43
COLOMBIE-BRITANNIQUE	3 013 537 \$
5%	projets : 35
YUKON	196 950 \$
1%	projets : 5
TERRITOIRES	2 915 009 \$
3% DU NORD-OUEST	projets : 21
Total	33 763 001 \$
	projets : 733

**PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985

## **PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD**

Avec un budget de 634 millions de dollars et un effectif de 854 années-personnes, le Programme des affaires du Nord favorise, de concert avec les gouvernements territoriaux, l'évolution sociale, culturelle et politique ainsi que le développement économique des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le fonctionnement du Programme des affaires du Nord est régi essentiellement par trois lois: la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la Loi sur le Yukon et la Loi sur les territoires du Nord-Ouest.

Le Programme regroupe quatre directions générales: Politique et Coordination du Nord, Planification des ressources et Économie du Nord, Ressources renouvelables et Environnement du Nord, et Examen de la réglementation applicable au Nord.

### **Direction générale de la politique et de la coordination du Nord**

La Direction générale de la politique et de la coordination du Nord a soutenu et facilité l'établissement, dans les territoires, d'institutions politiques représentatives de la population et sensibles aux désirs de cette dernière; elle a soutenu la culture et la science dans le Nord et a coordonné la réglementation du projet de pipeline de Norman Wells. Parmi ses grandes activités et réalisations en 1984 - 1985, mentionnons les suivantes:

- mise en oeuvre d'accords de financement de trois ans avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- mise sur pied d'un financement provisoire pour l'Assemblée constitutionnelle du Nunavut; suivi des travaux des deux assemblées législatives au sujet de la division des Territoires du Nord-Ouest;
- planification initiale du transfert aux gouvernements territoriaux des programmes fédéraux de type provincial s'appliquant au Nord;
- achèvement du répertoire intitulé Dix ans de recherche nordique au Canada 1974 - 1984, lequel porte sur les recherches faites par les ministères et organismes fédéraux; examen préliminaire des politiques ayant trait aux sciences nordiques;
- organisation de cérémonie de remise du Prix de la recherche scientifique sur le Nord, prix annuel décerné pour la première fois, à M. John Ross Mackay, par le Gouverneur général.
- coordination d'un programme d'échanges en matière de sciences arctiques entre le Canada et l'URSS, qui prévoit notamment l'échange de scientifiques;
- aide à l'épanouissement social et culturel des autochtones au moyen d'activités comme la publication du dictionnaire inuktitut-anglais de Schneider et des éditions nationales et régionales de la revue Inuktitut;
- lancement, en collaboration avec l'Office national du film, d'un projet cinématographique, dans quatre collectivités de l'Arctique, visant à documenter l'histoire de l'art inuit;
- mise sur pied de différentes expositions d'art inuit dont deux ont été montrées aux États-Unis et en Allemagne, et mise en circulation au Canada d'une exposition sur la gravure inuit;
- élaboration d'une nouvelle politique de gestion pour les trois centres de ressources scientifiques sur le Nord situés à Inuvik, à Igloolik et à Frobisher Bay.

### **Direction générale de la planification des ressources et de l'économie du Nord**

La Direction générale de la planification des ressources et de l'économie du Nord s'est occupée d'analyse économique, de négociation, de coordination et de planification; elle a en outre fourni de l'aide en ce qui a trait aux ententes économiques, aux grands projets d'aménagement, aux coopératives commerciales autochtones, aux moyens de transport, à la mise en valeur des ressources et à la prospection minière.

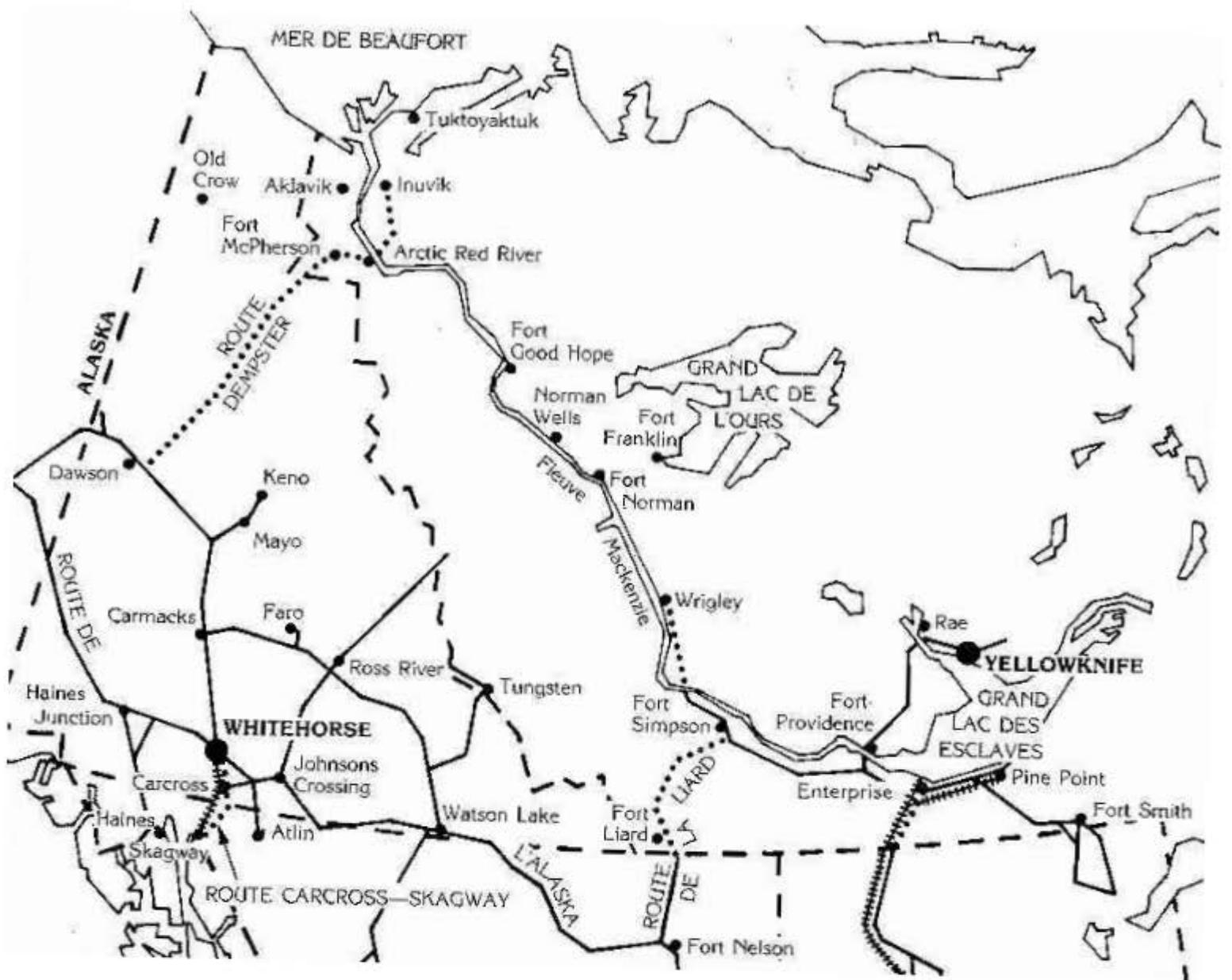
Cette direction générale regroupe trois directions la Planification économique du Nord, la Gestion minière et l'infrastructure, et la Gestion du pétrole et du gaz du Nord et les Projets spéciaux. Elle compte également le Secrétariat du Programme d'initiatives pétrolières et gazières du Nord (PIPGN).

Voici les réalisations de la Direction générale en 1984 - 1985:

- révision du PIPGN à la lumière des réductions budgétaires du Gouvernement;
- prestation de conseils au Ministre au sujet des responsabilités qui lui sont conférées par la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien et la Loi sur l'administration financière;
- analyse des effets de la fermeture de la mine de la Cyprus Anvil sur le prix de l'énergie au Yukon;



- élaboration des différentes options ayant trait au transfert ou à la restructuration éventuels de la Commission d'énergie du Nord canadien, aux modalités de réglementation et à la modification possible de la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien;
- rédaction d'un document de travail sur les subventions au prix de l'énergie dans le Nord; création d'un modèle informatique des subventions fédérales au prix de l'énergie afin d'analyser le coût et les avantages, pour les résidents du Nord, d'autres programmes de subvention; gestion des programmes actuels de subvention et aide aux différents organismes fédéraux dans le cadre de projets d'économie d'énergie;
- grande étude du coût de la nourriture dans les collectivités nordiques, en collaboration avec plusieurs ministères fédéraux, et rédaction de rapports sur les nouvelles méthodes de conditionnement des aliments, les revenus et leur répartition, l'alimentation et la santé, les transports, la concurrence, la place tenue par les consommateurs du Nord, les changements à caractère socio-économique et l'accès aux ressources alimentaires traditionnelles;
- étude des tendances économiques dans les T.N.-O. et au Yukon, en particulier des questions qui ont trait à l'autonomie sur le plan financier, à l'impôt, aux recettes éventuelles engendrées par l'exploitation des ressources, aux ressources renouvelables et au développement économique des autochtones; cueillette de renseignements en vue de constituer une base de données statistiques complète sur le Nord;
- ébauche de l'Entente de développement économique Canada-Yukon, par laquelle le gouvernement fédéral s'engageait à consacrer 13,2 millions de dollars à la planification du développement économique, à la promotion des industries exploitant des ressources renouvelables, à l'accroissement de la participation des autochtones, à l'expansion du secteur minier et au développement du tourisme;
- prestation de conseils au sujet de la gestion des activités pétrolières et gazières et coordination des travaux ayant trait à des projets importants, par exemple l'opération de démonstration de la Panarctic, à Bent Horn, dans le cadre de laquelle une installation de production a été mise en exploitation sur l'île Cameron et la première cargaison de pétrole de l'Arctique a été transportée vers les marchés de l'est du pays;
- examen des résultats des activités de la première saison d'exploitation conformément à une procédure provisoire facilitant la consultation entre le gouvernement, l'industrie et la collectivité de Fort Good Hope;
- poursuite des efforts en vue de la réouverture de la mine de la Cyprus Anvil située à Faro, au Yukon; et surveillance de la mise en oeuvre de l'entente Canada-Cyprus Anvil au sujet de l'enlèvement des morts-terrains;



- communication à la Commission des eaux du Yukon d'une directive ministérielle prescrivant les normes à respecter et les objectifs à atteindre jusqu'en 1986, pour ce qui est de l'exploitation des placers; la directive est fondée sur le rapport d'un comité d'examen public des lignes directrices relatives à l'exploitation des placers;
- poursuite de l'élaboration d'une politique minière pour le Nord, en publiant notamment, pour favoriser le débat public au sujet de cette question, le document intitulé Le secteur minier dans le Nord: cadre de discussion;
- surveillance de la mise en oeuvre de l'entente initiale avec la Nanisivik Mines, surtout en ce qui touche l'emploi des autochtones;
- supervision des travaux d'une valeur de 22 millions de dollars pour l'aménagement et le réaménagement des routes du Yukon et des T.N.-O, en particulier la route reliant Carcross à Skagway, le tronçon de la route du Mackenzie qui va d'Entreprise à la limite de l'Alberta, la route Dempster et la route de la Liard, qui relie les Territoires du Nord-Ouest à la Colombie-Britannique. Les travaux de prolongement de la route du Mackenzie jusqu'à Wrigley ont été confiés à une entreprise autochtone, afin de former des travailleurs sur le terrain.

### **Direction générale des ressources renouvelables et de l'environnement du Nord**

La Direction générale des ressources renouvelables et de l'environnement du Nord s'est occupée des sujets suivants: élaboration de politiques et de plans relatifs à l'environnement; octroi de droits aux ressources renouvelables et non renouvelables; gestion forestière et contrôle des incendies de forêts; production de baux et d'accords de ventes; délivrance de permis et de licences; inspections concernant le respect des conditions en matière d'environnement; préparation d'inventaires des ressources sectorielles; évaluations environnementales; gestion de la recherche sur l'environnement; élaboration et mise sur pied de politiques et de programmes liés à l'industrie du piégeage et de la fourrure.

Voici les principales réalisations de la Direction générale pour 1984 - 1985

- mise sur pied de programmes complets de surveillance pour favoriser la mise en valeur de la région de la mer de Beaufort et de la vallée du Mackenzie et minimiser les répercussions sur l'environnement;
- création du Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement;
- achèvement, de concert avec le ministère de l'Environnement et les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Yukon, de l'étude, échelonnée sur trois ans, du bassin du fleuve Yukon;
- élaboration de nouvelles propositions liées à la gestion des eaux du Nord;
- rationalisation de la méthode de délivrance des permis d'utilisation de l'eau aux exploitants des placers (265 permis délivrés en trois mois);
- amélioration du Programme de lutte contre les incendies en donnant une formation poussée aux pompiers;
- élaboration de nouveaux règlements pour régir l'exploitation des forêts;
- entente avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et avec les organismes autochtones sur les modalités d'un programme global d'aménagement du territoire;
- réunion de toutes les personnes intéressées au commerce des fourrures en vue de l'élaboration d'une approche commune pour contrer le boycott des fourrures;
- achèvement de nombreux transferts de terres aux gouvernements territoriaux;
- mise sur pied de mécanismes d'administration des terres pour assurer la mise en valeur efficace du Nord et la protection de son environnement fragile;
- élaboration des conditions relatives à l'environnement pour le projet de démonstration Bent Horn et évaluation des répercussions sur l'environnement des autres propositions de développement, notamment celles de la Polar Gas (gazoduc de la vallée du Mackenzie) et de la Peter Kiewit Sons Co. Ltd. (port et carrière de la pointe King).

### **Direction générale de l'examen de la réglementation applicable au Nord**

L'examen de la réglementation applicable au Nord, qui a débuté à l'automne de 1983, a couvert tous les programmes de réglementation visant la mise en valeur des ressources et le développement industriel dans le nord du Canada. Ses objectifs étaient de simplifier et de clarifier les programmes, et de réduire le double emploi de façon à alléger le fardeau de la réglementation sur les calendriers et les coûts.

En 1984 - 1985, par le biais de divers projets, l'Examen a identifié et analysé les structures institutionnelles et les processus d'autorisation en produisant des bases de données et des rapports. Il a également appuyé l'étude des programmes de réglementation effectué par le Groupe de travail ministériel sur l'examen des programmes.

**ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA**  
**RAPPORT ANNUEL 1984 1985**

## **ADMINISTRATION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES TERRES DU CANADA**

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) a réglementé la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel au nord du 60<sup>e</sup> parallèle, tout en assurant la sécurité, la protection de l'environnement et la conservation des ressources. Par l'entremise de son bureau régional de Yellowknife, l'APGTC a délivré des permis pour les travaux d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz dans la partie nord du continent, dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique.

A la fin de l'année financière, la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada faisait l'objet l'un examen approfondi en vue des révisions législatives prévues en 1985 - 1986.

Les travaux de forage ont continué à s'intensifier dans la vallée du Mackenzie, dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort, mais ils sont restés environ au même niveau que l'an dernier pour ce qui est des îles de l'Arctique. Dans la vallée du Mackenzie, on a mis un terme au forage de 21 puits et entrepris le forage de 3 nouveaux puits; au début de 1985, des essais de production de gaz ont été effectués à 3 puits de reconnaissance. Dans les terres du delta du Mackenzie, on a terminé le forage de 2 puits et commencé celui de 4 nouveaux puits au début de 1985. Dans la région de la mer de Beaufort, on a mis fin au forage de 12 puits et on a entrepris celui de 2 nouveaux puits. Au large des côtes, les travaux liés à 3 puits ont été terminés dans la région des îles de l'Arctique en 1984, y compris le forage avec succès d'un puits de délimitation dans le champ Skate, découvert en 1981. On a entrepris le forage de 2 nouveaux puits au large des côtes au début de 1985.

Dans la mer de Beaufort, au cours de l'été 1984, la Gulf a découvert du pétrole au puits Pitsiulak A-05, et du pétrole et du gaz au puits Amauligak J-44. En 1984, l'Esso et ses partenaires ont trouvé du pétrole au puits Kadluk 0-07; au début de 1985, ils ont découvert du pétrole et du gaz à Nipterk L-19 et du gaz à Amerk 0-09. Des puits de délimitation ont été forés avec succès par la Gulf dans le champ de pétrole Tarsiut, et par les sociétés Esso et Trillium dans le champ de pétrole et de gaz Adgo.

La société Esso a foré 58 puits de mise en valeur et a terminé la construction d'une usine de traitement dans le cadre du projet d'expansion de Norman Wells, dont l'achèvement est prévu pour la fin du printemps de 1985. La société Interprovincial Pipe Line Limited a terminé la construction d'un nouveau pipeline reliant Norman Wells à Zama, au nord de l'Alberta.

L'APGTC a donné les autorisations nécessaires à la Panarctic Oils Limited, lui permettant ainsi d'aller de l'avant avec son projet de démonstration Bent Horn, dans l'île Cameron. Le Ministre a autorisé le projet Bent Horn le 5 février 1985, ouvrant la voie à une production initiale de 16 000 m<sup>3</sup> (100 000 barils) de pétrole, prévue en mai 1985.

Retombées en matière d'emploi et d'occasions d'affaires

L'APGTC a continué à contrôler et à promouvoir les retombées, pour les habitants du Nord, des activités liées au pétrole et au gaz. L'industrie a dépensé plus de 1 milliard de dollars en 1984 - 1985, créant environ 4 200 emplois, dont près de 1 600 (37,6 p. 100) sont occupés par des habitants du Nord.

En 1985, les sociétés actives dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort ont dépensé plus de 50 millions de dollars dans cette région; elles fournissaient de l'emploi à 607 habitants du Nord. Les sociétés installées dans les îles de l'Arctique y ont dépensé près de 12 millions de dollars et ont fourni de l'emploi à 51 habitants du Nord, soit 27 d'Arctic Bay et 24 de Pond Inlet. Plus de 35,5 millions de dollars ont été dépensés dans la partie continentale des territoires, où les résidents du Nord occupaient 931 des 1 990 emplois créés par l'industrie du pétrole et du gaz. Au début de 1985, l'APGTC a lancé le Programme des débouchés commerciaux au Canada, qui vise à promouvoir la vente de biens et de services canadiens.

**BUREAU DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985

## **BUREAU DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES**

Le Bureau des revendications des autochtones a coordonné la réponse que le gouvernement a donnée aux revendications des autochtones, a contribué à négocier des règlements et a conseillé le Ministre quant à la politique des revendications.

Il existe deux catégories de revendications, les revendications globales et les revendications particulières.

Les revendications globales sont fondées sur les droits ancestraux non visés par des traités ni par des ententes sur le règlement des revendications foncières. Elles comportent l'octroi d'une gamme complète d'avantages en échange de ces droits.

Les revendications particulières sont présentées par des bandes indiennes qui veulent que soient corrigées les erreurs commises dans le passé par le gouvernement en ce qui a trait à la gestion des terres et des avoirs des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens, et que soient respectées les obligations contractées en vertu des traités, qui n'ont pas encore été remplies par la Couronne.

### **Revendications globales**

Les négociations relatives aux revendications globales progressent toujours lentement. Ce problème est imputable au fait que le processus de négociation a été amorcé avant que soient apportées les modifications constitutionnelles relatives aux droits des autochtones, avant le dépôt en 1983 du rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, avant que soient rendues les dernières décisions des tribunaux au sujet des revendications et avant que se produisent les événements récents touchant l'évolution politique dans le Nord. Il importe d'examiner en profondeur la politique des revendications globales; des mesures ont d'ailleurs été prises en ce sens.

Le premier groupe autochtone au nord du 60<sup>e</sup> à avoir réglé une revendication globale a été le Comité d'étude des droits des autochtones (CEDA). En effet, l'Entente finale des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest a été signée le 5 juin 1984 par le Ministre et par le président du CEDA. La loi entérinant l'Entente est entrée en vigueur le 25 juillet suivant. Cette entente prévoit que les quelque 2 500 bénéficiaires inuvialuit recevront 45 millions de dollars (en dollars de 1977) sous forme de versements annuels jusqu'en 1997; elle prévoit aussi la création d'un fonds de promotion économique de 10 millions de dollars et d'un fonds de développement social de 7,5 millions de dollars. Le régime foncier défini dans l'Entente donne aux Inuvialuit des droits de propriété à l'égard de 91 000 kilomètres carrés de territoire, de même que des droits à l'égard du sol et du sous-sol sur 11 000 kilomètres carrés. D'autres dispositions portent sur des droits exclusifs et des privilèges de chasse et de pêche, sur la mise en place de structures pour la gestion de la faune et d'un régime visant la préservation du versant nord du Yukon, lequel comportera la création d'un parc national à l'ouest de la rivière Babbage et d'un parc territorial dans l'île Herschel.

On a établi, en 1984, le Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest au sein du Secteur des orientations générales du MAINC.

### **Revendication des Dénés et des Métis**

Les négociations relatives à la revendication des Dénés et des Métis de la vallée du Mackenzie ont porté principalement, en 1984, sur l'exploitation et la gestion de la faune. De plus, il y a eu des discussions sur le regroupement des revendications des Dénés et des Métis, du CEDA et du Conseil des Indiens du Yukon, ainsi que sur les propositions soumises par les Dénés et les Métis quant au gisement de pétrole de Norman Wells. En 1985, on a entamé des négociations relatives aux avantages sur le plan des terres et des ressources.

La Fédération Tungavik du Nunavut a représenté les Inuit de l'Arctique du Centre et de l'Est lors de la négociation de leurs revendications foncières. En 1984 - 1985, les négociations ont été centrées sur la gestion foncière, les ressources et l'emploi dans le secteur public. Trois ententes auxiliaires ont été signées et un projet d'entente sur la faune a été étudié.

### **Revendication du Conseil des Indiens du Yukon**

En 1984 - 1985, des progrès importants ont été accomplis à l'égard de la revendication du Conseil des Indiens du Yukon. En effet, une entente de principe provisoire, renfermant des ententes auxiliaires sur tous les principaux points de la revendication, a été approuvée par le Cabinet en avril 1984 et, ensuite, par le gouvernement du Yukon. Le Conseil des Indiens du Yukon a décidé que 10 des 12 bandes visées devaient approuver l'Entente pour qu'elle

puisse être ratifiée. En juillet 1984, 8 bandes s'étaient prononcées en faveur de l'Entente, cependant, les 12 bandes ont demandé que des points importants soient renégociés.

Entre octobre et décembre 1984, le Ministre a rencontré le Conseil et les représentants des 12 bandes pour discuter des décisions adoptées ainsi que de l'inquiétude face à l'extinction des droits et à l'autonomie gouvernementale. Il en a conclu que les intéressés n'appuyaient pas suffisamment l'entente de principe et, le 10 décembre 1984, en a avisé les Indiens et le gouvernement du Yukon.

Au début de 1985, le Ministre a de nouveau rencontré le Conseil et les représentants des bandes. A la lumière des discussions, il est devenu évident qu'il fallait s'entendre sur un cadre de travail pour définir certains processus, notamment les négociations sur les revendications foncières, les discussions sur l'autonomie gouvernementale des Indiens, les nouvelles méthodes de financement et l'évolution constitutionnelle. Le Ministre a demandé au Conseil et au gouvernement du Yukon de dresser une liste de leurs attentes dans une ébauche de protocole d'entente.

#### Autres revendications

Les négociations liées à la revendication du Conseil attikamek-montagnais (CAM) du Québec ont été interrompues pour permettre au CAM d'élaborer des projets de gestion de la faune. En mars 1985, le CAM a décidé d'évaluer son activité liée à sa revendication globale.

En décembre 1984, la revendication de l'Association des Inuit du Labrador (AIL) a été acceptée; il s'agit de la sixième revendication globale actuellement en cours de négociation. Le gouvernement fédéral a continué les discussions avec le gouvernement de Terre-Neuve pour en arriver à un accord quant aux responsabilités de chacun à l'égard du règlement de cette revendication. En outre, en janvier 1985, on a entamé des négociations pour régler les revendications de l'AIL au sujet du Nouveau-Québec, conformément au paragraphe 2.14 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois signée en 1975. Le gouvernement du Québec et celui du Canada, de même que les signataires autochtones de la Convention du Nord-Est québécois, ont participé à ces négociations.

Les négociations avec le Conseil tribal des Nishgas de la Colombie-Britannique se sont poursuivies et ont porté sur les pêches, l'autonomie gouvernementale et la restitution d'objets ayant une valeur culturelle. La revendication des Tlingits de la rivière Taku a été jugée recevable aux fins de négociation, ce qui porte à 14 le nombre de revendications globales acceptées en Colombie-Britannique. Trois autres revendications sont à l'étude: celle des Premières Nations des Kwakiutls, celle de la Nation nlakapmux (Salish de la rivière Thompson) et celle de la bande de Sechelt.

#### Revendications particulières

Malgré les progrès considérables réalisés dans le domaine des revendications particulières, les négociations se sont déroulées plus lentement que prévu à cause de la complexité de ces revendications. Par ailleurs, la population indienne a mis à l'épreuve la politique des revendications particulières en présentant de plus en plus de revendications particulières, et elle a fait valoir des revendications qui auraient pu entraîner le versement d'indemnités considérables. Cependant, il reste encore à déterminer les répercussions qu'aura le jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire Guérin à l'égard des obligations de fiduciaire de la Couronne.

Au cours de l'année, 36 nouvelles revendications particulières ont été soumises au Bureau. On a effectué une analyse rétrospective des faits dans le cas de 33 revendications qu'on a ensuite soumises au ministère de la Justice pour obtenir un avis juridique. Ce dernier a formulé une opinion dans 61 cas, éliminant ainsi un retard de plusieurs années. Le ministère de la Justice a examiné plusieurs revendications à la lumière de la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Guérin.

Plusieurs causes soumises aux tribunaux ont été mises en suspens et nombre de conflits ont été réglés grâce au processus de négociation des revendications. Au cours de l'année, des négociations intéressant 52 bandes ont été menées dans 26 cas, notamment des négociations tripartites avec le Canada et le Manitoba au sujet des revendications de 19 bandes, revendications validées portant sur les droits issus de traités. Des 10 règlements provisoires conclus cette année, 2 ont fait l'objet de ratifications (Long Lac et Blackfoot Cattle), et 7 devraient entraîner le versement d'indemnités au cours de la prochaine année financière. La dernière (Fond du Lac) a trait à la cession de terres de la Couronne de la province.

En 1984 - 1985, 2 revendications relatives aux terres retranchées ont été réglées en Colombie-Britannique. En tout, 8 revendications de ce genre sont maintenant réglées. Les progrès accomplis dans 3 autres cas de même nature ont permis d'obtenir l'autorisation nécessaire pour poursuivre les négociations au cours de la prochaine année financière.



**SECTEUR DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES**  
**RAPPORT ANNUEL 1984 1985**

## **SECTEUR DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Le Secteur des orientations générales était chargé de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques, des affaires intergouvernementales, de la recherche, de l'évaluation et de la coordination des politiques pour le Ministère, tout en assurant des services de secrétariat au ministre et au sous-ministre. Il a coordonné la mise en oeuvre des ententes au sujet de revendications globales conclues avec les Cris, les Naskapis et les Inuit de la baie James et du Nord-Est québécois. En 1984 - 1985, le Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest a été créé afin de coordonner la mise en oeuvre de l'entente de revendication foncière signée avec les Inuvialuit.

### **Direction de la recherche**

La Direction de la recherche a appuyé les travaux de recherche en ce qui concerne les priorités du Ministère et a administré trois programmes de financement des revendications des autochtones.

Au cours de l'année, 30 projets de recherche ont été préparés, notamment un aperçu en 10 volumes des conditions sociales des Indiens du Canada. On a aussi entrepris la rédaction d'une série de 14 rapports sur les principaux traités conclus avec les Indiens. Au cours de l'année, 19 documents de recherche ont été publiés dont le Manuel de jurisprudence - Loi sur les Indiens, les Projections de la population indienne inscrite, 1982 - 1996 et L'autonomie gouvernementale des bandes indiennes dans les années soixante: Étude particulière de la bande Walpole Island.

La Direction générale a aussi versé, dans le cadre de programmes de financement, 38,7 millions de dollars à des groupes autochtones pour leur permettre d'effectuer des recherches, d'élaborer des revendications et d'assumer le coût des négociations de 27 revendications. Ces fonds ont également servi au versement des indemnités prévues dans le cadre du règlement de 6 revendications, à la révision de la Loi sur les Indiens et à l'élaboration d'autres lois intéressant les autochtones.

### **Direction de l'évaluation**

La Direction de l'évaluation a été principalement responsable d'évaluer les programmes comme l'exige le Conseil du Trésor et le Bureau du Contrôleur général. Elle a fourni des conseils et des renseignements afin d'améliorer la gestion et d'aider le Ministère à mieux s'acquitter de son obligation de rendre compte et à affecter les ressources de façon plus efficace. De plus, elle a encouragé l'essor des firmes d'experts - Conseils appartenant aux Indiens et gérées par ces derniers en utilisant leurs services pour son compte.

Au cours de l'année, la Direction a mené à bien 16 projets, y compris d'importants projets d'évaluation portant sur le Programme d'aide à l'éducation postsecondaire, les ententes de développement économique conclues entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, et les services aux enfants et aux familles des Dakotas-Ojibways.

### **Direction des affaires constitutionnelles**

La Direction des affaires constitutionnelles s'est chargée de la contribution du MAINC lors des préparatifs de la Conférence des premiers ministres sur les questions autochtones, qui a eu lieu en avril 1985. Elle a aussi rédigé des documents sur les liens qu'existent entre l'évolution politique du Nord, la politique des revendications et l'autonomie gouvernementale.

Au nombre des principales réalisations de la Direction générale pour 1984 - 1985, mentionnons l'élaboration de modèles d'autonomie gouvernementale et la Préparation du projet de loi modifiant la Loi sur les Indiens. Elle a aussi participé aux activités du groupe de travail sur le financement global et a effectué des travaux se rapportant à l'autonomie gouvernementale, notamment sur le plan fiscal. Enfin, elle a constitué une base de données sur les bandes indiennes.

### **Direction générale des orientations**

La Direction générale des orientations a veillé à ce que les orientations à long terme du Ministère conviennent à tous les programmes et soient conformes aux priorités et aux restrictions financières déterminées par le gouvernement.

La Direction générale s'est occupée de promouvoir le développement des Indiens grâce à des changements d'orientation portant sur les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens, l'imposition, les obstacles juridiques au développement, les droits découlant des traités et la justice. De même, elle a contribué à la planification financière à long terme du Ministère, en plus de superviser la politique relative à la législation en vue d'éliminer les dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens.

Durant l'année à l'étude, la Direction générale des orientations s'est occupée de la politique touchant le bien-être des enfants indiens, elle a dispensé des conseils sur les questions autochtones de portée internationale et a analysé les conditions du Traité de Jay. Elle a également préparé des analyses touchant des questions d'envergure, notamment les nouveaux rapports qui se nouent entre le Canada et ses peuples autochtones. On a aussi poursuivi les travaux dans les domaines de l'imposition des Indiens, de l'administration de la justice, des aspects légaux et juridiques du développement économique des Indiens et des droits découlant des traités (particulièrement en ce qui a trait à la chasse, à la pêche et au piégeage).

### **Direction de la coordination des politiques**

La Direction de la coordination des politiques a préparé des exposés sur divers programmes, des documents à l'intention du Cabinet et l'ordre du jour des réunions des comités du Cabinet. Elle a aussi assumé la direction du secrétariat pour le ministre et le sous-ministre.

### **Direction des affaires intergouvernementales**

La Direction des affaires intergouvernementales était chargée essentiellement de la liaison avec les autres gouvernements. Durant l'année, elle a assuré le soutien des tribunes régionales, bilatérales et tripartites telles le Pacific Planning Symposium, en Colombie-Britannique, et le Conseil tripartite, en Ontario.

Elle a dirigé le travail du Ministère en ce qui concerne l'Entente Canada-Grassy Narrows, signée en juin 1984, qui prévoyait un règlement comptant de 4A millions de dollars.

#### **Secrétariat de mise en oeuvre des conventions du Québec nordique**

Une de premières questions dont s'est occupé le nouveau secrétariat fut la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, promulguée le 3 juillet 1984. Le Secrétariat a organisé le financement, sous la forme d'une subvention de 19 millions de dollars, et d'un fonds destiné aux Cris et aux Naskapis pour l'entretien de leurs collectivités. Durant l'année, on a mieux défini les nouveaux rapports statutaires qu'entretiennent le gouvernement et les bandes grâce à des règlements et des amendements conçus pour faciliter la mise en oeuvre de la Loi. Le Secrétariat a consacré la majeure partie de ses activités à la recherche de moyens pour s'acquitter de ses diverses obligations aux termes des conventions du Québec nordique.

#### **Secrétariat pour les Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest**

L'Entente finale des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest, née d'une revendication globale concernant des terres de l'Arctique de l'Ouest, est entrée en vigueur le 25 juillet 1984. Cette entente prévoyait une vaste gamme de droits pour les Inuvialuit, notamment en ce qui concerne l'exploitation de la faune, la propriété et la gestion des terres, la protection de l'environnement, le développement, économique et l'épanouissement social. Le Secrétariat pour les inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest a été mis sur pied en août 1984 pour coordonner toutes les activités de mise en oeuvre de l'Entente finale entreprises par le gouvernement fédéral, par les gouvernements territoriaux, par les Inuvialuit et par des organismes tels que la Société régionale inuvialuit.

Le Secrétariat a négocié des détails non prévus dans l'Entente. De plus, il a défini un plan de mise en oeuvre, a fait approuver les ressources nécessaires à l'intention de toutes les parties et a coordonné l'interprétation des dispositions de l'Entente finale.



**FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985

## **FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS**

### **Direction générale des méthodes de gestion**

Au cours de la période en question, la Direction générale des méthodes de gestion a complété la plupart des projets d'amélioration de la gestion et a mené à bien un projet détaillé d'évaluation. Les conclusions de cette évaluation ont servi à mettre à jour l'entente sur les Projets d'amélioration de la gestion (PAG) approuvée par le sous-ministre et par le contrôleur général.

La Direction générale des méthodes de gestion a également complété 21 autres projets demandés par la gestion du Ministère. Elle a examiné, sur les plans organisationnel et fonctionnel, la Direction générale du logement et du soutien des bandes, la Direction générale du personnel, le Bureau des revendications des autochtones et la Direction générale de l'administration financière.

### **Direction générale des services de gestion**

La Direction générale des services de gestion a fourni des services d'administration et de traitement électronique des données à tout le Ministère, assurant ainsi une productivité qui devrait permettre d'économiser plus de 1,5 million de dollars au cours des quatre prochaines années.

### **Direction générale des services techniques et des marchés**

La Direction générale des services techniques et des marchés avait la responsabilité de l'immobilier et des immobilisations. Elle s'est occupée aussi de toutes les activités liées aux marchés. Elle compte 10 services régionaux et 37 services de districts. La Direction générale a géré des programmes totalisant 300 millions de dollars dans les réserves et un programme des routes du Nord dont le budget s'élève à 22,5 millions de dollars.

Avec l'appui de l'Association canadienne de la construction, elle a pu faire appel au maximum à des fournisseurs locaux pour mener à bien 25 projets.

Le Système de gestion de l'entretien a été étendu à 30 p. 100 des avoirs du Programme des affaires indiennes et inuit à une portion plus importante des avoirs du Programme des affaires du Nord. En outre, la Direction générale a conçu, au coût de 9,6 millions de dollars, un programme de réaménagement des bâtiments du Ministère pour en faciliter l'accès aux handicapés.

La Direction générale a publié le Guide de l'administration des marchés et le Guide du génie et de l'architecture conjointement avec le Programme des affaires indiennes et inuit, et elle a élaboré des normes de services pour les installations des réserves. Elle a conclu 514 marchés, d'une valeur de 7,2 millions de dollars, et a défini une proposition sur le transfert de la responsabilité des services Techniques aux bandes indiennes. Soixante cours de formation, conçus par la Direction générale, ont été donnés à 1 000 participants du Ministère et des bandes.

### **Direction générale de la vérification interne**

La Direction générale de la vérification interne a examiné l'organisation du Ministère et des programmes, a recommandé des améliorations et veillé à leur application. Elle a évalué l'exactitude des données financières et autres, assuré l'efficacité des contrôles des dépenses, des recettes et des biens publics, de même que le respect des objectifs, des politiques, des plans, des procédures, des lois et des règlements. Elle a supervisé de façon générale les questions liées à l'économie, à la qualité et à l'efficacité.

Les résultats des travaux de la Direction générale ont été transmis au Bureau du Vérificateur général, au Bureau du Contrôleur général ainsi qu'au Conseil du Trésor (Secrétariat), qui utiliseront ces données pour l'évaluation globale du fonctionnement du Ministère.

**DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL**  
**RAPPORT ANNUEL 1984 1985**

## **DIRECTION GÉNÉRALE DU PERSONNEL**

L'une des principales activités de la Direction générale du personnel a consisté à se pencher sur les problèmes que soulève le nombre accru d'employés excédentaires ou mis à pied par suite du transfert des programmes ou des mesures de restriction budgétaire. On a mis sur pied un comité directeur formé de cadres et une section de réaménagement de l'effectif pour coordonner le placement des employés et pour renforcer les lignes de conduite du Ministère en ce qui concerne le personnel et la dotation. Le placement des employés excédentaires a été effectué avec un grand succès. Le rapport sur l'Action positive soumis par le Ministère a été approuvé par le Conseil du Trésor. Ce rapport faisait état des objectifs fixés en ce qui concerne la représentation des autochtones, des femmes et des personnes handicapées aux échelons supérieur, intermédiaire et subalterne, ainsi qu'au sein des groupes de soutien de 1985 à 1988. Les consultations officielles entre les employés et la direction ont été renforcées dans tout le Ministère. Le roulement des employés engagés pour une période indéterminée est passé de 11,4 p. 100 à 12,2 p. 100; le nombre total d'employés de cette catégorie a été réduit de 184 et s'élevait à 5 732 au 31 mars 1985. Le pourcentage de femmes et d'autochtones occupant des postes de direction de niveaux intermédiaire et supérieur s'est accru faiblement pendant l'année. En plus des employés engagés pour une période indéterminée, il y avait 480 vacataires au Ministère à la fin de l'année financière.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS**  
**RAPPORT ANNUEL 1984 1985**

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS**

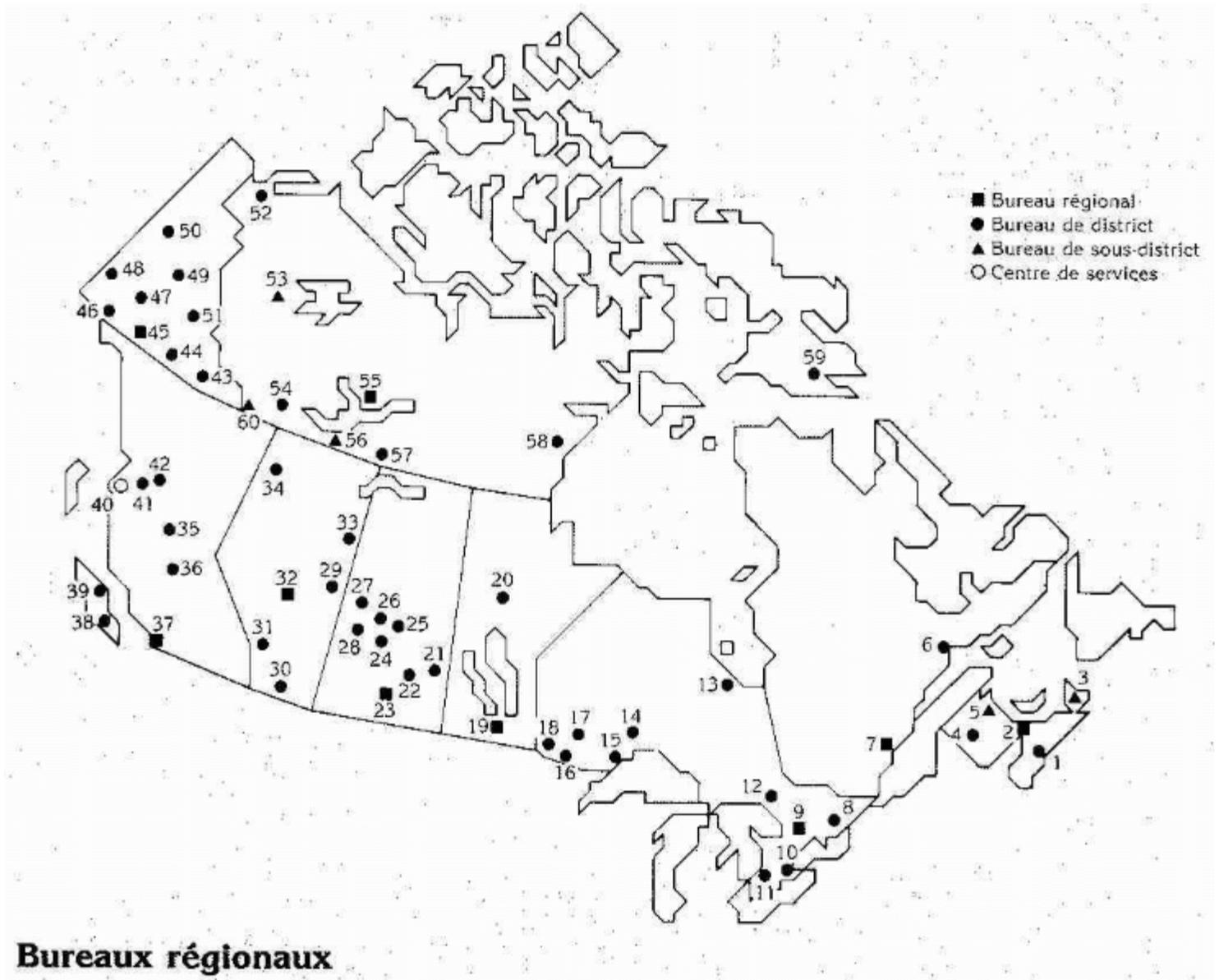
La Direction générale des communications a mis un vaste public au courant des politiques, des programmes et des activités du Ministère, tant au Canada qu'à l'étranger. Grâce à des films, à des expositions, à des manifestations spéciales et à des publications, grâce aussi à des interventions en personne et par l'intermédiaire des médias, les responsables de la Direction générale ont fourni des renseignements aux autochtones, aux résidents du Nord, à d'autres groupes d'intérêts ainsi qu'au grand public.

Ils ont aussi fourni de nombreux services au cabinet du Ministre et aux unités du Ministère afin d'assurer l'efficacité des communications aussi bien au Ministère qu'à l'extérieur de ce dernier.

Voici certains des faits saillants de 1984 - 1985:

- La préparation de la cérémonie de signature de la première convention réglant définitivement une revendication touchant des terres situées au nord du 60e, à laquelle le Ministre a participé, avec des représentants du Comité d'étude des droits des autochtones.
- L'adoption de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, qui confère pour la première fois l'autonomie gouvernementale sur le plan local à des groupes d'autochtones, a fait l'objet d'une grande publicité.
- La nouvelle Loi sur les Indiens, modifiée afin de ne plus contenir aucun motif de discrimination fondée sur le sexe et afin de permettre aux bandes de décider de l'appartenance à leur effectif, a aussi été l'objet d'une forte publicité.
- La Direction générale a aidé des journalistes et des délégués qui devaient assister à la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, tenue en 1985.
- Des kiosques spéciaux ont été montés à la Canadian National Exhibition et la Pacific National Exhibition.
- La section responsable des demandes de renseignements du public a répondu à plus de 30 000 demandes, dont un grand nombre provenaient des écoles et des universités. La plupart des demandes avaient trait aux Indiens et à la politique qui les concerne; d'autres touchaient les revendications des autochtones, le Nord et les politiques au sujet du Nord.
- On a mis en place de nouveaux systèmes visant à planifier les engagements en matière d'édition, à rendre les publications du Ministère plus efficaces et à garantir qu'elles tiendront compte davantage des sujets considérés comme primordiaux au Ministère.
- Le Nord, première d'une série de brochures d'information générale, a été publiée.
- Le Nord canadien, manuel de référence complet, a été révisé.
- On a en outre révisé les catalogues des publications et des films du Ministère destinés à des auditoires généraux et particuliers.

**BUREAUX RÉGIONAUX**  
RAPPORT ANNUEL 1984 1985



## Bureaux régionaux

### Bureaux régionaux

Nouvelle-Ecosse 1. Halifax 2. Amherst 3. Sydney

Nouveau-Brunswick 4. Fredericton 5. Chatham

Quebec 6. Sept Iles 7. Quebec

Ontario 8. Peterborough 9. Toronto 10. Brantford 11. London 12. Sudbury 13. Moose Factory 14. Gerdton 15. Thunder Bay 16. Fort Frances 17. Sioux Lookout 18. Kenora

Manitoba 19. Winnipeg 20. Thompson

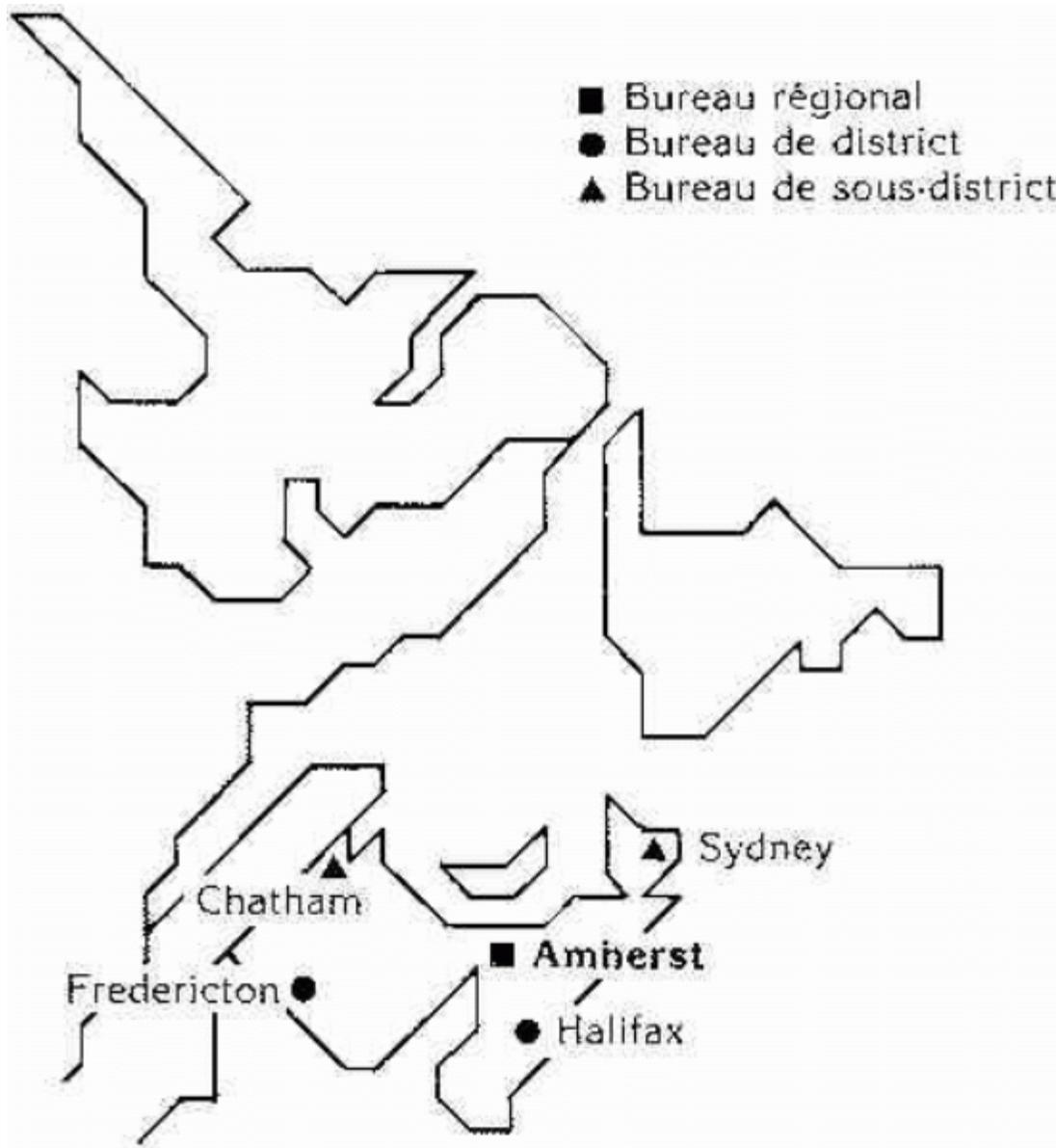
Saskatchewan 21. Yorkton 22. Fort Qu'Appelle 23. Regina 24. Saskatoon 25. Prince-Albert 26. Shellbrook 27. Meadow Lake 28. North Battleford

Alberta 29. St. Paul 30. Lethbridge 31. Calgary 32. Edmonton 33. Fort McMurray 34. High Level

Colombie-Britannique 35. Prince-George 36. Williams Lake 37. Vancouver 38. Nanaimo 39. Campbell River 40. Prince-Rupert 41. Terrace 42. Hazelton

Yukon 43. Watson Lake 44. Teslin 45. Whitehorse 46. Haines Junction 47. Carmacks 48. Beaver Creek 49. Mayo 50. Dawson 51. Ross River

Territoires du Nord-Ouest 52. Inuvik 53. Norman Wells 54. Fort Simpson 55. Yellowknife 56. Hay River 57. Fort Smith 58. Rankin Inlet 59. Frobisher 60. Fort-Liard



## RÉGION DE L'ATLANTIQUE

La Région de l'Atlantique a fourni des services à 13 567 Indiens inscrits répartis dans 31 bandes. Cette année, la Région a cessé de jouer le rôle d'exécutant et elle fait maintenant fonction de conseiller.

Des ententes auxiliaires sur l'aide à l'enfance et à la famille ont été conclues entre le Canada, le Nouveau-Brunswick et quatre bandes. Une présentation au Cabinet devrait permettre à quatre autres bandes d'adhérer à ces ententes. De plus, on a mené à bien les négociations touchant une entente sur l'aide à l'enfance et à la famille, entre le Canada, la Nouvelle-Écosse et les Indiens; cette entente et le budget proposé ont été autorisés par le Cabinet.

Des services ont été dispensés à 200 entreprises dans tous les secteurs, ce qui a permis la création de 13 entreprises indiennes et le maintien ou l'expansion de 60 autres. Dans le cadre du Programme de développement économique, 15 nouveaux prêts s'élevant à 250 000 \$ ont été accordés de même que 2 prêts garantis d'une valeur de 26 000 \$. Des contributions ont été versées dans 31 cas (180 000 \$ au total), et des conseils techniques ont été dispensés relativement à 100 projets. Cette activité a permis d'établir 52 années-personnes et d'en maintenir 80 autres.

Au cours de l'année financière, 138 emplois pour les étudiants ont été créés dans le cadre du Programme Été indien Canada. D'autres dispositions prises par le MAINC ont permis de financer 1 421 semaines de travail à l'intention de 106 autochtones qui ont travaillé à divers projets dont les budgets totalisaient 684 000 \$. Pour favoriser la création d'emplois, on a aussi versé 490 000 \$ directement à 24 bandes à des fins de planification communautaire et économique, ce qui a donné 20 années-personnes de travail. En outre, des mesures prises de concert avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ont permis l'embauche de 16 personnes affectées à la

planification. On a aidé 130 personnes à acquérir des aptitudes professionnelles et 48 autres à recevoir une formation en cours d'emploi. De plus, 70 personnes ont obtenu une prime d'encouragement à la mobilité.

Au cours de l'année financière, les bandes ont reçu 5 678 719 \$ pour le logement. Cinquante-quatre unités d'habitation ont été construites, 58 unités ont été mises en chantier, 126 unités, dont la construction avait été entreprise l'année précédente, ont été terminées et 103 ont été rénovées. L'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick a reçu 35 000 \$ de la Région pour organiser des ateliers.

### **Ateliers et sessions de formation**

Deux ateliers sur l'administration locale ont réuni des représentants de la Région, des districts, de l'administration centrale, des bandes et des associations intéressées. Les sujets traités comprenaient les services de police, le financement des bandes, les avantages sociaux des employés et l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Treize agents de police ont reçu une formation de quatre semaines à l'Atlantic Police Academy; un agent de police recevra une formation auprès de la municipalité de Newcastle.

Au total, 265 employés des bandes ont reçu une formation en gestion, en organisation, en personnel, en informatique, en comptabilité et en communication, ce qui représente plus de 2 750 jours de formation.

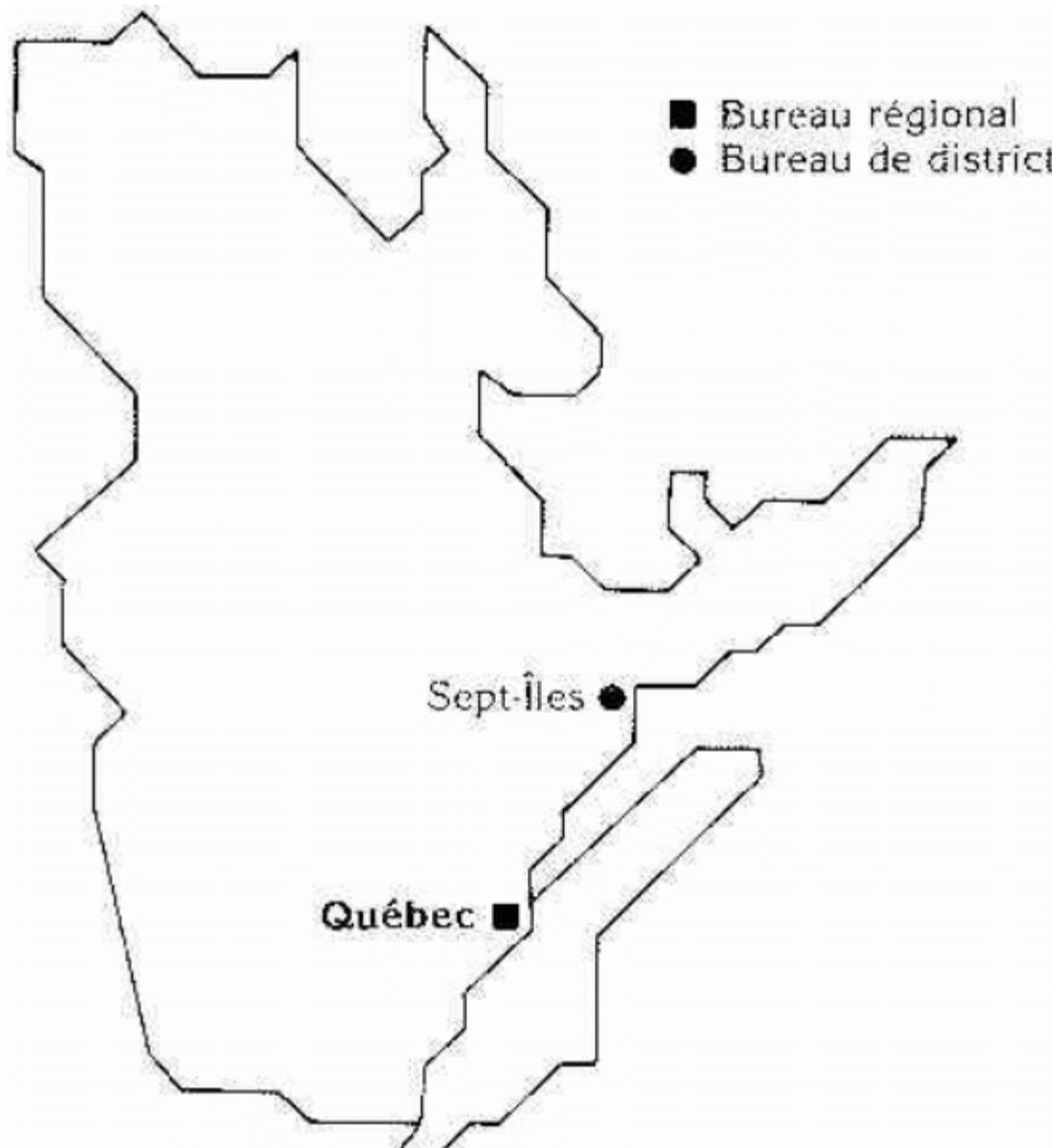
Parmi les réalisations sur le plan du génie et de l'architecture, mentionnons que 172 grands projets de construction ont été menés à terme et que de ce nombre, 90 p. 100 étaient administrés par les bandes en vertu d'accords de contribution.

Deux nouvelles écoles ont été construites, une à Red Bank et l'autre à Big Cove, et l'on a commencé la construction d'une école à Wagmatcook.

Des cours d'informatique ont été intégrés au programme de tous les niveaux dans les écoles fédérales de la Nouvelle-Écosse. En outre, un programme de baccalauréat en services sociaux a été établi pour les autochtones à l'université Dalhousie, à Halifax; 40 Indiens inscrits y participent.

En ce qui concerne la formation destinée au personnel, on a dépassé les objectifs du Programme d'action positive: en effet, une formation a été dispensée à 74 femmes, à 28 autochtones et à 3 francophones.

La bande Miawpukek de Conne River, à Terre-Neuve, a été créée et ses membres ont été inscrits cette année. On étudie actuellement les modalités d'établissement d'une réserve et de financement direct à cette fin. En outre, on a entrepris des discussions sur le financement d'un groupe d'autochtones du Labrador. On a aussi défini des plans pour aménager des réseaux d'aqueduc et d'égout dans cinq des sept localités du Labrador. Par ailleurs, on continue de chercher des solutions pour régler le grave problème d'approvisionnement en eau qui existe dans l'une des deux autres localités.



## RÉGION DU QUÉBEC

En 1984 - 1985, la Région du Québec a reçu deux demandes de création ou d'agrandissement de réserves. Quatre demandes du même genre, qui avaient été soumises précédemment, ont abouti à la création de la réserve des Escoumins et à l'agrandissement de celles de Restigouche, d'Oka et de Sept-Isles. Le Bureau régional a aussi embauché un registraire pour s'occuper des activités et de la formation prévues dans la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec.

Le Bureau régional a aussi entrepris une étude des droits d'exploitation minière et forestière dans les réserves du Québec. On a retenu les services d'un expert - Conseil pour préciser les domaines de compétence respectifs. Se fondant sur les conclusions de cette étude, la Région a proposé des moyens de réglementer les ressources naturelles.

Elle a donné suite aux recommandations relatives à l'éducation, issues des consultations tenues avec le groupe de travail des autochtones qui, cette année, a formé un conseil de l'éducation des Premières Nations grâce à une aide financière de la Région. En outre, la Région a jumelé les agents des services pédagogiques aux administrateurs ou aux

experts - Conseils de l'enseignement de chaque école pour faciliter les échanges de vues.

## **Cours en langues autochtones**

La Région a aussi organisé des cours en langues autochtones à Schefferville, à Gaspé et à Manouane, et des cours de création littéraire à Kahnawake, à Rapid Lake et à Oka. Enfin, elle a implanté des programmes de lecture en français dans six écoles francophones.

Dans le cadre d'autres projets liés à l'éducation, on a poursuivi les travaux qui ont trait à l'établissement d'une école secondaire à Manouane, à la formation d'enseignants autochtones, aux négociations engagées pour fusionner l'école de Weymontachie, à la révision du calendrier scolaire à La Romaine et aux négociations visant l'emplacement d'une nouvelle école fédérale à Schefferville.

Trois bandes, celles de la rivière Désert, de Kahnawake et de Restigouche, ont pris en charge leur programme d'éducation postsecondaire. La fréquentation des écoles postsecondaires par les autochtones a augmenté de 10,9 p. 100 en 1984 - 1985, soit un peu en deçà du but du 11,15 p. 100 fixé par la Région.

Le Comité de coordination attikamek-sipi (qui rassemble trois bandes) et le conseil de la bande de Pointe-Bleue ont pris en charge leurs programmes de services sociaux. Le transfert de tels programmes à la bande indienne du Village-des-Hurons a fait l'objet de travaux de planification au cours de l'année financière 1985 - 1986. On a de plus effectué une étude sur la nécessité d'ouvrir des centres communautaires tels que des centres de jour, des centres de distribution, des foyers de groupe et des centres de garde de jour en milieu indien. Des démarches ont été faites en vue d'établir, à Restigouche, un foyer de groupe pour les personnes souffrant de troubles émotifs et une agence de garde d'enfants à la maison au lac Simon.

## **Soutien aux bibliothèques**

Parmi les autres activités liées à l'éducation et aux services sociaux, mentionnons que toutes les bandes qui en ont fait la demande ont obtenu de l'aide pour constituer des bibliothèques communautaires. Neuf projets ont été acceptés dans le cadre du Programme de développement social grâce auquel sont financés les projets communautaires dans les réserves.

Pour ce qui est des projets de développement économique mis de l'avant en 1984 - 1985, mentionnons que de l'aide a été fournie à 69 entreprises, ce qui a permis de créer ou de conserver 4 590 mois-personnes de travail. Grâce à un investissement total de 9,8 millions de dollars, dont 8,9 millions provenaient de sources autres que le Programme, 139 projets ont entraîné la création de 1 203 emplois. De plus, une formation a été donnée à 310 personnes et l'on a assumé les coûts liés à la mobilité et au placement de 40 personnes. Les organismes locaux de développement ont conçu un plan de promotion touristique pour Restigouche et ont effectué une étude de faisabilité pour la création d'une institution financière à Kahnawake.

Quant aux ressources renouvelables, précisons que le piégeage d'animaux à fourrure s'est accru de 10 p. 100 cette année et a produit en tout des revenus de 1,3 million de dollars. Dans le cadre du projet Environnement 2000, sept bandes ont effectué des études sur les forêts pour contribuer aux projets de gestion des ressources. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a accordé trois marchés de plantation d'arbres à trois bandes algonquines, créant ainsi 95 années-personnes de travail.

Quatre bandes, comptant 40 employés, ont adhéré au régime de pension du Conseil attikamek-montagnais en 1984 - 1985.

## **Aide technique**

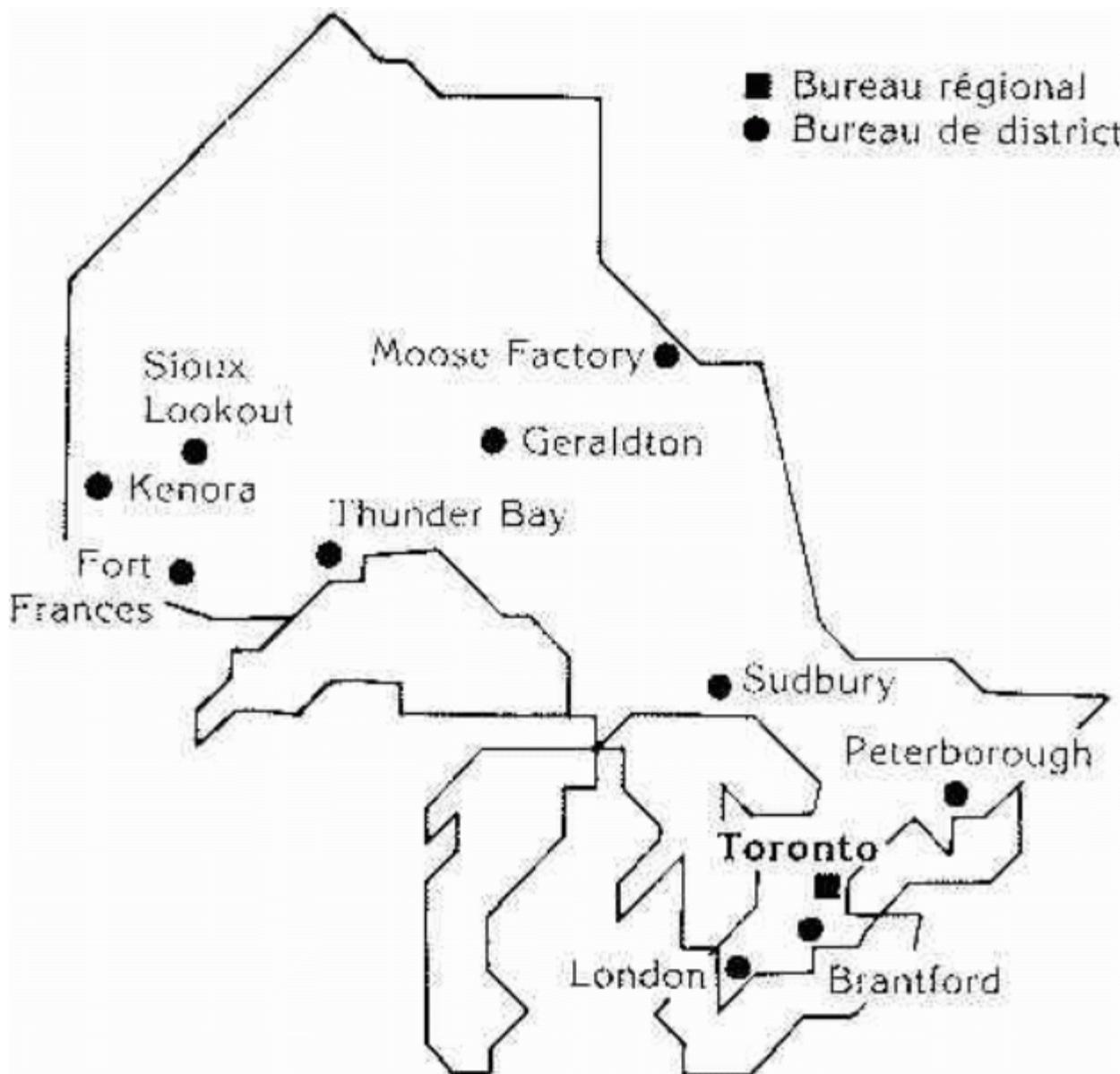
On a fourni une aide technique et des services de consultation aux bandes conformément à leurs demandes. Vingt-huit accords de financement conclus avec les bandes font maintenant état d'une activité d'orientation et de sensibilisation des collectivités autochtones par leurs dirigeants élus. Dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion des Affaires indiennes et inuit, des projets ont été lancés par 115 bandes indiennes à l'intention de 188 personnes d'une part, et par certaines collectivités inuit d'autre part, par l'intermédiaire de la Société Iliqvik, à l'intention de 200 personnes.

En 1984 - 1985, le budget consacré aux services publics communautaires, y compris ceux des collectivités crie, s'élevait à 33,4 millions de dollars. Dans le cadre du Programme d'administration locale, on a investi 16,5 millions de dollars dans 214 petits projets, surtout dans le domaine du logement, et 17,8 millions de dollars dans 39 grands projets. Grâce à une entente conclue entre l'Hydro-Québec, le MAINC et le Conseil de la bande de Rapid Lake, cette bande pourra s'approvisionner en électricité à partir du réseau provincial. La participation accrue des bandes au financement des services municipaux a entraîné l'établissement de plans d'action locaux pour toutes les bandes.

Dans le domaine du logement, 231 nouvelles maisons ont été construites dans les réserves. L'objectif régional pour la rénovation avait été fixé à 225 habitations, mais il a été dépassé; au total, 369 maisons ont été rénovées. Des études

régionales sur l'état des logements dans les réserves ont été entreprises sous la conduite des bandes pour déterminer les besoins et pour justifier les ressources demandées. En 1984 - 1985, 19 collectivités ont profité de séances de formation portant sur l'administration et la gestion du logement.

On a aussi élargi le réseau informatique de la Région pour assurer des services de traitement de textes grâce à 15 postes reliés à un ordinateur central, et pour fournir des services de traitement des données au moyen d'un réseau de huit micro-ordinateurs.



## RÉGION DE L'ONTARIO

En 1984 - 1985, les inscriptions dans les écoles postsecondaires ont atteint le chiffre record de plus de 2 100 étudiants, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario et le MAINC sont en voie d'élaborer les grandes lignes d'un programme de cours en langues autochtones, de la maternelle à la treizième année. Ainsi, les élèves indiens pourront étudier leur propre langue dans le cadre même du programme scolaire régulier, et ce, dans les écoles tant fédérales que provinciales.

Des services d'éducation spécialisée destinés aux enfants indiens qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ont été offerts pour la première fois dans les réserves sous la supervision du centre d'éducation de la University of Western Ontario, dans quatre districts du Programme des affaires indiennes.

Les quatre districts en question participent à des projets témoins axés sur l'élaboration de lignes de conduite et d'une marche à suivre, lesquelles devraient permettre aux élèves inscrits dans les écoles fédérales de profiter de la même gamme de services que ceux qui sont offerts dans les écoles primaires et secondaires provinciales.

A la fin de l'année financière, des micro-ordinateurs ont été installés dans plus du tiers des quelque 400 salles de classe des écoles fédérales et des écoles gérées par les bandes dans la région de l'Ontario. On a aussi donné aux enseignants une formation spécialisée dans ce domaine.

Une vaste gamme de programmes fédéraux et provinciaux de création d'emplois a permis de consacrer 15 millions de dollars à l'emploi des Indiens et au développement communautaire; 787 projets ont créé 5 028 emplois et ont donné 1

300 années-personnes d'emploi.

Pendant l'année, deux salons d'information sur les carrières ont été organisés à l'intention des élèves autochtones, l'un à Thunder Bay et l'autre à Dryden; ces salons ont attiré quelque 1 800 personnes, dont des élèves, des parents et diverses personnes intéressées par cette question. Le coordonnateur régional chargé de l'emploi des autochtones a participé à ce projet réalisé de concert avec le personnel du Programme d'emploi des autochtones de la Commission de la Fonction publique du Canada, Région de l'Ontario.

L'une des grandes priorités de la Région de l'Ontario a été le processus tripartite qui lui est unique; il s'agit du seul mécanisme national officiel qui permet aux ministres, aux dirigeants indiens et aux principaux représentants des gouvernements du Canada et de l'Ontario et de la population indienne de se rencontrer régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun telles que les terres, l'autonomie gouvernementale et la prestation des services.

### **Entente avec la bande de Grassy Narrows**

Après six années d'intenses négociations, le Canada a rempli ses obligations envers la bande de Grassy Narrows, dans le nord-ouest de l'Ontario. L'entente à laquelle on en est arrivé est semblable à celle qui avait été conclue avec la bande d'Islington en 1982. Ces deux ententes constituent l'aboutissement de négociations plurilatérales entreprises pour régler le problème de l'inondation et de la pollution au mercure du réseau des rivières English et Wabigoon. L'entente conclue avec la bande de Grassy Narrows a stimulé les négociations avec les autres parties, soit le gouvernement de l'Ontario, l'Hydro-Ontario, la Great Lakes Forest Products et Les papiers Reed Ltée, et a donné l'impulsion nécessaire pour conclure une entente finale.

Pour mener les négociations à terme, le Ministre a nommé un représentant spécial en la personne du juge Emmett Hall, autrefois de la Cour suprême du Canada.

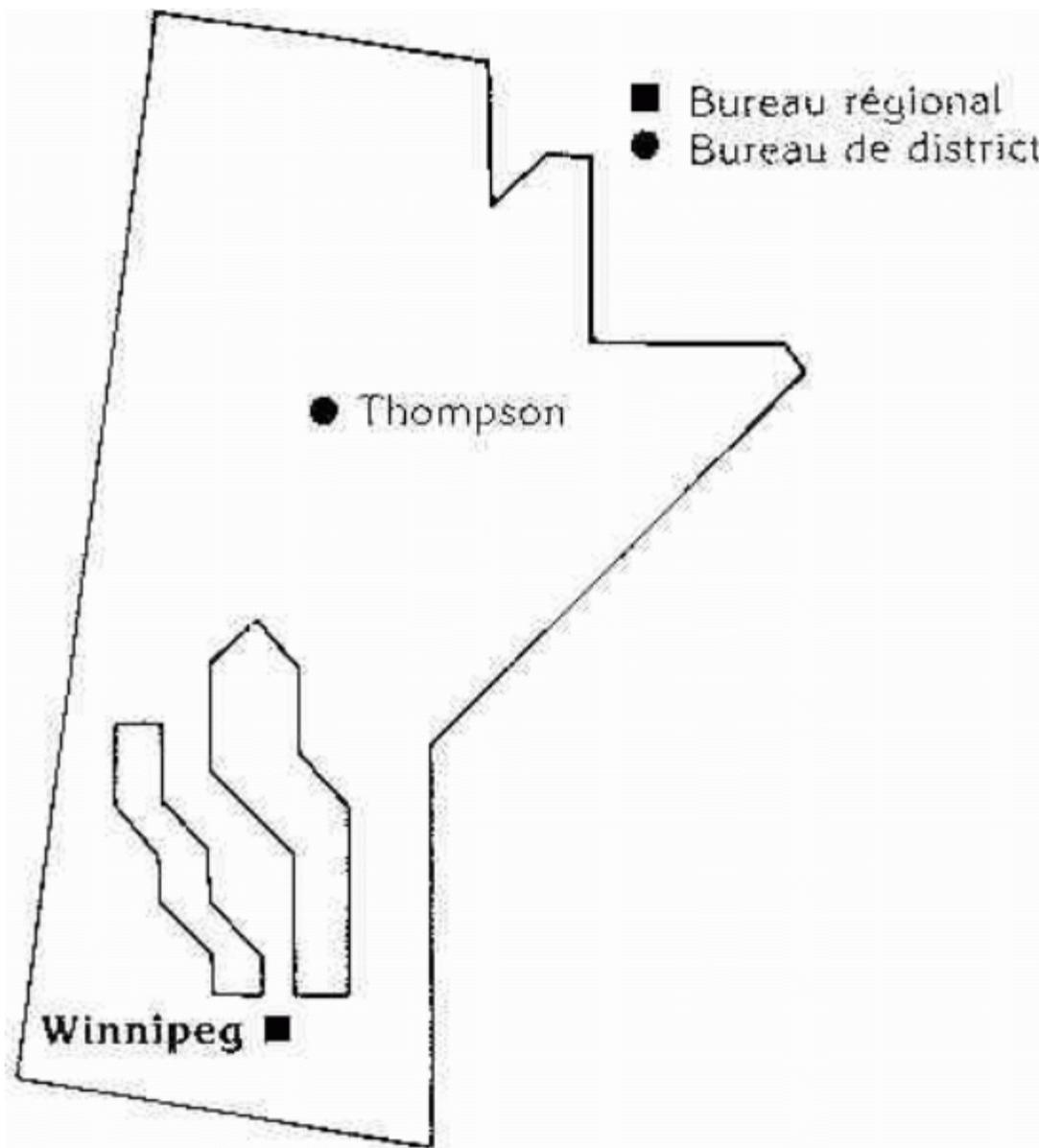
La Région de l'Ontario a eu recours à la planification communautaire globale pour aider les bandes à gérer leurs ressources humaines, naturelles et financières de façon à atteindre les buts qu'elles se sont fixés. En 1984 - 1985, une somme de 400 000 \$ a été accordée à cette fin à 26 bandes indiennes. Grâce à ces fonds, 14 planificateurs des bandes, 4 comités de planification des bandes, 1 planificateur rattaché à un

conseil tribunal, et 7 experts - Conseils des 26 bandes en question ont pu participer au processus de la planification communautaire globale.

Deux nouveaux organismes indiens de développement ont été mis sur pied en 1984 - 1985: le Programme agricole des Indiens de l'Ontario et l'Agence de développement de la production du riz sauvage en Ontario. La Région de l'Ontario a versé 150 000 \$ dans le premier cas et 200 000 \$ dans l'autre pour contribuer au financement de base des activités à caractère administratif du Programme et de l'Agence. En outre, 126 000 \$ ont été versés à l'Association des réserves pour le développement socio-économique (ARDSE) pour l'aider à élargir ses programmes.

Grâce aux fonds qu'elles ont reçus pour étudier les répercussions de l'exploitation des ressources, 32 collectivités indiennes ont déterminé les répercussions de 15 projets d'exploitation des ressources dans leurs localités et dans les environs, de sorte qu'elles ont pu entamer des négociations avec les représentants du gouvernement et les exploitants des ressources. Les bandes ont négocié des possibilités d'emploi et des possibilités commerciales relativement à deux grands projets, c'est-à-dire l'exploitation des mines d'or de Hemlo et du lac Detour, dans le district de Lakehead. Le processus de délégation des responsabilités reste une priorité dans la Région de l'Ontario. En 1979 - 1980, les bandes indiennes géraient 46 p. 100 de tous les programmes, ce qui représentait un budget de 52,4 millions de dollars. En 1984 - 1985, 77 p. 100 de tous les programmes étaient gérés par des bandes indiennes, ce qui représente un budget de 188 millions de dollars (y compris les fonds d'immobilisations).

En accordant de plus en plus d'importance au perfectionnement en gestion des bandes dans la Région, on a amélioré les pratiques de gestion financière mises en oeuvre par ces dernières. L'étude qui a été effectuée en 1984 - 1985, et qui portait sur les cinq années précédentes, a montré que les 115 bandes de l'Ontario avaient fait des progrès importants dans le nombre des rapports de vérification acceptés sans restriction (61,4 p. 100 par rapport à 37,4 p. 100 la première année).



## RÉGION DU MANITOBA

Pendant l'année à l'étude, un programme d'éducation spécialisée a été mis sur pied dans les écoles fédérales du Manitoba, à l'intention des élèves qui exigent une attention particulière.

Au cours d'ateliers de perfectionnement professionnel tenus à l'Université du Manitoba, on a initié le personnel aux notions et à l'approche globale inhérentes aux programmes d'éducation spécialisée. La Région a acheté du matériel pédagogique à l'intention des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et elle a retenu, à titre d'essai, les services d'auxiliaires pédagogiques. La Région a aussi fourni de l'aide dans le cas de chaque enfant ayant besoin d'une attention personnelle. Dans chaque école, des comités de sélection ont examiné les cas et ont coordonné les programmes d'éducation spécialisée. Le financement de ces programmes était calculé à l'aide de la banque de données informatisée sur les statistiques liées à l'éducation du MAINC.

L'effectif des écoles gérées par les bandes a augmenté de 11 p. 100 cette année (5 757 élèves), alors que dans les écoles provinciales, il a augmenté de 5,8 p. 100 (4 176 élèves).

Dix prêts et 61 contributions ont favorisé la création de nouvelles entreprises au Manitoba. En outre, 6 prêts et 51 contributions ont été accordés à des entreprises déjà en place. Pour tirer le maximum des possibilités commerciales dans les localités du Nord, on a défini une nouvelle stratégie régionale axée sur l'exploitation des ressources hydro-électriques.

On a rassemblé de l'information à jour sur 728 prêts accordés par la Caisse d'expansion économique des Indiens. Par ailleurs, des fonds ont été accordés dans le cadre du Programme agricole des Indiens du Manitoba pour aider les fermiers indiens. Des fonds ont en outre été accordés à quatre conseils tribaux pour les aider à mettre sur pied des organismes de développement économique locaux et indépendants.

### **Initiatives liées à l'emploi**

Plus de 25 000 semaines de travail ont été créées cette année grâce au Programme Été indien Canada, aux mesures prises par le MAINC, au Programme Été Canada (programme d'emplois d'été pour les étudiants) et au Programme assistance-travail. On a établi un répertoire régional de la main-d'oeuvre renfermant des renseignements sur les études, la formation, les antécédents de travail, les préférences et la situation géographique, afin de déterminer les besoins des adultes indiens relativement à la formation et à l'emploi. Plus de 30 000 jours de formation ont été fournis, et plus de 65 000 jours de formation ont été accordés à 740 autochtones par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Ainsi, 360 personnes sont devenues prêtes à occuper un emploi.

L'Indian Crafts and Arts Manitoba Inc. a soumis au Programme de développement économique des autochtones (PDEA) un projet de financement d'un point de vente au détail et d'un centre de production. Deux projets de gestion de la culture du riz sauvage ont été menés à bien, dont un au Manitoba et un autre intéressant trois provinces.

Le Bureau d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources du Manitoba a mis sur pied le Limestone Action Team pour veiller à ce que les bandes du nord du Manitoba tirent profit de la construction, par l'Hydro-Manitoba, de la centrale de Limestone. Au cours des audiences tenues par l'Office national de l'énergie, le MAINC est intervenu en vue d'assurer que les préoccupations des Indiens soient connues et appuyées.

Par la suite, le Bureau a également participé aux négociations engagées avec toutes les parties en vue de régler les questions soulevées par la Convention sur l'inondation des Terres du Nord du Manitoba, telles que la planification communautaire et l'indemnisation des bandes touchées par la Convention. Le financement des bandes de Grand Rapids et de Forebay a été parachevé et une base de données socio-économiques a été mise sur pied. Tout au long de l'année financière, le MAINC a continué d'appuyer les bandes de Grand Rapids et de Forebay dans leurs négociations avec le gouvernement du Manitoba et l'Hydro-Manitoba.

Quelque 278 projets d'immobilisations ne comprenant pas le logement ont été menés à terme au coût de 37 411 100 \$. Ces projets, dont 58 p. 100 environ ont été administrés par les bandes, portaient sur les routes, les ponts, les réseaux hydro-électriques, la protection contre les incendies, les écoles, les aqueducs et les installations sanitaires. On a aussi entrepris la construction de plus de 500 nouvelles habitations grâce à des subventions et aux programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Des analyses de l'utilisation des terres ont été effectuées dans 85 p. 100 des réserves, et des plans communautaires ont été dressés pour 65 p. 100 des bandes.

En 1984, 13 agents de police autochtones du Manitoba ont reçu un diplôme de l'école de formation de la GRC à Regina.

Le 31 août 1984, une entente de principe a été signée par le Comité des chefs chargé d'étudier les droits fonciers issus des traités, et par les gouvernements du Manitoba et du Canada. Par cette entente, le Canada remplit les obligations qu'il a contractées en vertu des traités en ce qui concerne l'octroi de terres de la Couronne; ainsi, 20 des 23 bandes dont les droits n'avaient pas encore été respectés ont pu obtenir des terres. Grâce à ces dispositions, la superficie des réserves du Manitoba sera accrue de plus du double car quelque 250 000 hectares seront ajoutés à 20 réserves.

### **Assistance sociale**

Après un examen complet des services d'assistance sociale, on a augmenté le personnel sur le terrain. On a doublé le nombre d'employés travaillant directement avec les bandes. De plus, quatre bandes ont pris en charge le maintien du revenu; il ne reste donc que quatre bandes qui dépendent encore du MAINC dans ce domaine.

Cette année la Direction de l'aide à l'enfance de la province a félicité les organismes indiens d'avoir assuré des services de soutien préventifs; d'ailleurs, des fonds ont été demandés pour accroître ces services. En outre, les bandes d'Oxford House, de Peguis et de Fisher River ont collaboré avec la Région pour assurer des services aux personnes âgées de leur collectivité.

La Région s'est occupée, au cours de l'année, de transférer les services de génie et d'architecture aux bandes et aux conseils tribaux. Des cours ont été dispensés dans divers domaines, surtout en ce qui concerne la construction d'écoles. Un marché a été adjugé pour la construction de l'école de Cross Lake, des appels d'offre ont été lancés pour celle de Nelson House, la construction de l'école de Bloodvein devait être terminée en septembre 1985 et, enfin, l'agrandissement des écoles de Shamattawa, de Long Plain et de Sioux Valley s'est poursuivie.

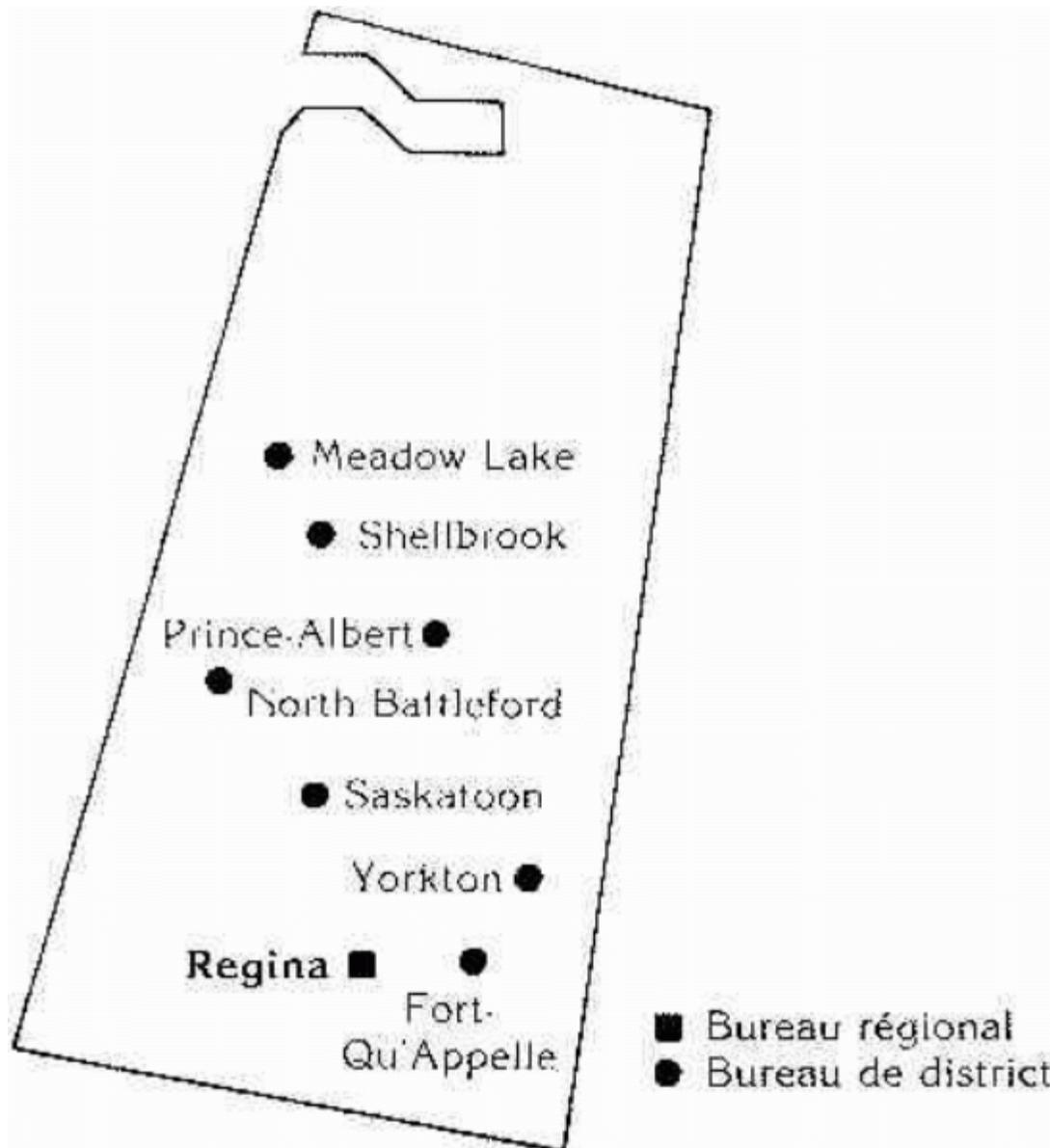
Les autres projets envisagés portaient notamment sur la rédaction de rapports sur les économies d'énergie et sur des programmes de réaménagement d'un certain nombre d'écoles. La réserve de Berens River a été reliée au réseau électrique provincial en avril, et le réseau de lignes terrestres a été étendu jusqu'à Pukatawagan. De plus, la Région a effectué une étude de faisabilité au sujet du prolongement du réseau de lignes terrestres pour sept bandes dans le secteur du lac Island.

Plus de 150 inspections techniques de prévention des incendies ont été effectuées et 10 sessions de formation en contrôle des incendies ont eu lieu.

Le personnel du dernier bureau de district toujours en place, à Thompson, a discuté du transfert des services avec le Conseil tribal du Keewatin.

Parmi les améliorations apportées aux services cette année, mentionnons l'informatisation du Programme de l'effectif des bandes, l'amélioration des programmes d'enseignement dans les écoles fédérales et dans les écoles gérées par les bandes, ainsi que la mise sur pied de nouveaux systèmes de gestion de l'entretien pour permettre aux bandes de mieux assurer la rénovation des écoles et des résidences des enseignants.

Les Détaillants autochtones du Nord, organisme plus ou moins structuré qui regroupe des commerces gérés par les Indiens, a réduit ses pertes et a accru les profits de ses membres cette année.



## RÉGION DE LA SASKATCHEWAN

Des techniques de gestion améliorées ont été utilisées avec grand succès dans la Région de la Saskatchewan, et l'on s'attend à d'excellents résultats à long terme. Mentionnons, entre autres, les récentes réalisations au chapitre de la

gestion des finances et des ressources humaines qui ont contribué à donner aux Indiens les connaissances nécessaires pour garantir la continuité des services lors du transfert des programmes.

Les activités de planification des opérations et du travail ont été fructueuses puisque, de concert avec le district de North Battleford, une méthode a été élaborée en vue de relier les plans de travail internes aux systèmes financiers du Ministère.

Le Service des finances et de l'administration a travaillé en étroite collaboration avec les bandes pour améliorer leur gestion financière et a défini une meilleure technique pour déterminer le coût des salaires.

Le service chargé de l'amélioration de l'organisation et de la gestion a entrepris un examen important du Programme d'éducation au bureau de district de Prince-Albert et au bureau de l'Agence indienne de Shellbrook, tâche qui a eu pour résultat de modifier et d'améliorer le rôle et les fonctions du personnel.

Le Service des réserves et des fidéicommissaires a participé à l'élaboration d'une politique nationale sur des sujets tels que la décentralisation de l'effectif, la gestion des terres par les bandes, les forêts, le sable et le gravier, cela en vue de satisfaire aux besoins de la Saskatchewan à ces égards.

Des travaux de construction et de rénovation des écoles ont été achevés dans le secteur du lac Pélican, à Shoal Lake, à Cumberland House et à La Ronge, de même qu'à la résidence pour étudiants de Beauval.

### **Développement social**

Le personnel du Développement social a modifié la prestation des services pour s'occuper de moins en moins de gérer les fonds et participer davantage au développement communautaire et à la promotion de l'emploi.

Au total, 455 nouvelles habitations ont été construites et 500 autres, rénovées.

Le district de Prince-Albert a ouvert un bureau auxiliaire à Stony Rapids pour répondre aux besoins des trois bandes établies dans la partie la plus au nord de la Région.

Le nombre de bandes qui fonctionnent à partir d'une planification communautaire globale a augmenté. Ce nombre comprend les bandes qui ont établi de nouveaux plans et celles qui ont revu ou mis à jour leurs plans communautaires déjà existants.

Le personnel du Génie et de l'Architecture a contribué à la mise en place de nouveaux systèmes de gestion de l'entretien dans 14 réserves.

Le Service du personnel a conseillé quelque 100 personnes sur la question des mises à pied.

Le district de Yorkton a versé 100 000 \$ pour le financement des projets de son secteur qui s'élevaient à 2,5 millions de dollars.

De concert avec les bandes et les chefs de district, le bureau du district de Touchwood-File Hills-Qu'Appelle a mis au point des plans d'immobilisations pour chacune des 16 bandes et pour l'ensemble du district.

Le Service des communications a fourni aux bandes et aux organisations des conseils et de l'aide qui leur ont permis de planifier et de coordonner leurs activités de communication.

La Région et les districts ont déjà commencé à prendre les mesures nécessaires pour effectuer le transfert des programmes et favoriser l'autonomie gouvernementale. Par exemple, la Région a parrainé ou a offert des programmes de formation à l'intention des bandes pour qu'un plus grand nombre d'indiens soient en mesure de gérer les programmes. Ainsi, sept écoles et deux résidences pour étudiants sont maintenant gérées par les bandes. Les services chargés des immobilisations et du soutien des bandes ont travaillé avec le Service des finances et de l'administration en vue d'augmenter les apurements des comptes des bandes.

La Direction générale de la mise en valeur des ressources, du développement économique et de la création d'emplois a mis de l'avant certaines mesures pour favoriser le développement économique et l'emploi, de concert avec le personnel du service chargé de la planification et des relations intergouvernementales, lequel a pris une grande part au Programme d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources. Les responsables de ce programme dans la Région ont veillé à ce que les bandes disposent des ressources financières nécessaires pour faire face aux répercussions socio-économiques et environnementales découlant de l'exploitation des ressources.

En outre, la Direction générale a aidé à créer des possibilités d'emploi. Soulignons qu'une bande du district de Yorkton a mis sur pied une société dynamique d'exploitation du sable et du gravier qui a réussi à décrocher des marchés pour la construction de routes en Saskatchewan.

Par ailleurs, le Programme de gestion des forêts de la Région est devenu un projet témoin dont l'importance est reconnue à l'échelle nationale. Ce programme a permis de créer plus de 100 emplois dans les réserves en 1984 - 1985 et pourrait être intégré au Programme Été indien Canada et au Programme Canada au travail.



## RÉGION DE L'ALBERTA

La Région de l'Alberta a accompli des progrès considérables vers l'instauration de l'autonomie gouvernementale, et diverses bandes ont pris des mesures importantes en ce sens. La Région a réagi à ces mesures en donnant une formation pertinente, en transférant certains programmes aux bandes et en facilitant la prise en charge, par les Indiens, d'organismes économiques et de ressources.

Certaines nouvelles mesures économiques particulièrement importantes ont renforcé le lien qui existe entre les bandes et le secteur privé, ce qui a permis d'accroître la crédibilité des entreprises indiennes auprès du monde des affaires. Les bandes ont accru leurs compétences en gestion et elles ont pris des initiatives dans des secteurs tels que l'exploitation des hydrocarbures.

Une nouvelle société, la Pimee Well Servicing, a été légalement constituée et a commencé ses opérations en 1984 - 1985. Ses parts appartiennent aux bandes membres de l'Association des chefs de tribus du Nord-Est; cette société a été mise sur pied avec l'aide de la société Esso. Esso a prêté un gestionnaire à la nouvelle société pour une période de trois ans et lui a assuré des marchés et la formation nécessaire. La Pimee Well Servicing a reçu de l'aide financière de la Caisse d'expansion économique des Indiens, de l'Indian Equity Foundation, du Programme de développement économique des autochtones et des bandes qui en font partie.

Une autre nouvelle société, la Neegan Development Corporation, qui tire son nom d'un mot cri qui signifie «progresser», est une entreprise de construction qui appartient à quatre bandes du secteur de Fort McMurray. Son conseil d'administration se compose de représentants du secteur privé. Cette société effectue de gros travaux de

construction, principalement dans le secteur de Fort McMurray, et elle obtient des marchés de la Syncrude Canada Ltd. et de la Suncor Ltd.

De l'aide sous forme de 34 prêts directs et de 12 prêts garantis a été approuvée pour l'expansion des entreprises. De plus, des entreprises indiennes ont obtenu plus d'un million de dollars de sources diverses telles que le Programme de développement économique des autochtones.

Les bandes de l'Alberta ont obtenu plus de 10 millions de dollars pour la création d'emplois: ces fonds provenaient du MAINC. de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration et d'autres sources fédérales et provinciales.

La Région a parrainé plus de 1 200 stagiaires répartis dans des secteurs divers. Moins de 10 p. 100 des participants ont quitté prématurément leur emploi.

La Section du soutien des bandes a utilisé, pour la première année, un nouveau système de financement des bandes, en appliquant des critères en vertu desquels des fonds sont accordés aux administrations locales, aux conseils tribaux et aux associations indiennes, pour des tâches administratives fondamentales.

### **Maintien de l'entente conclue avec les chefs**

L'entente quinquennale signée en 1979 avec l'Association des chefs de tribus du nord-est de l'Alberta sera maintenue pour cinq ans. Les sept bandes affiliées à l'Association ont accru leurs compétences en gestion des programmes, notamment dans les domaines de l'éducation, des services techniques et du développement économique.

Le Bureau régional a examiné les résultats de l'entente signée en 1979 avec le Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves. Cette évaluation a révélé que l'administration des programmes par le Conseil et par les neuf bandes qui en font partie avait été assurée de façon satisfaisante; on négociait également le renouvellement de cette entente pour cinq autres années.

En 1984 - 1985, 19 bandes ont reçu des fonds pour appuyer leurs programmes de maintien de l'ordre ou de sécurité. Douze personnes ont pris part à un programme d'initiation aux techniques policières, offert aux bandes par la GRC.

Le MAINC a parrainé la formation d'employés représentant trois conseils tribaux et la plupart des bandes de la province.

Un guide de comptabilité, conçu et mis à l'essai par la Région, a été vendu à la University of Lethbridge qui s'en servira dans les cours donnés aux étudiants en première année de comptabilité.

La principale réalisation du Programme d'éducation a été la mise en chantier d'une nouvelle école à Morley, à l'intention des Assiniboines. Cette école, dont la construction coûtera 5,5 millions de dollars (4 millions étant fournis par le Ministère et le reste par la bande), constituait l'un des plus grands projets d'immobilisations entrepris par la Région de l'Alberta. De nouvelles écoles ont été ouvertes à Heart Lake et dans la réserve de Wabamun pour la bande Paul; de plus, on a établi des plans pour construire de nouvelles écoles dans les réserves des Pieds-Noirs, d'Alexander et d'Alexis.

La fréquentation des écoles fédérales s'est accrue en moyenne de 3,5 p. 1 00. Le transfert des services d'éducation aux Indiens s'est poursuivi en 1984 - 1985: en effet, l'administration de l'école de Driftpile a été confiée au Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves, et les écoles de South Tallcree sont maintenant gérées par la bande de Tallcree. La Région a aussi aidé six autres bandes à planifier le transfert des programmes d'éducation.

### **Aide financière aux étudiants**

La Direction de l'éducation permanente a défini un nouveau programme permettant à la Région d'aider financièrement les étudiants inscrits à des cours préparatoires à l'entrée au collège et à l'université. Le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire est passé de 700 à près de 860. Les étudiants se sont notamment inscrits à des cours de droit, d'éducation, d'art et de science.

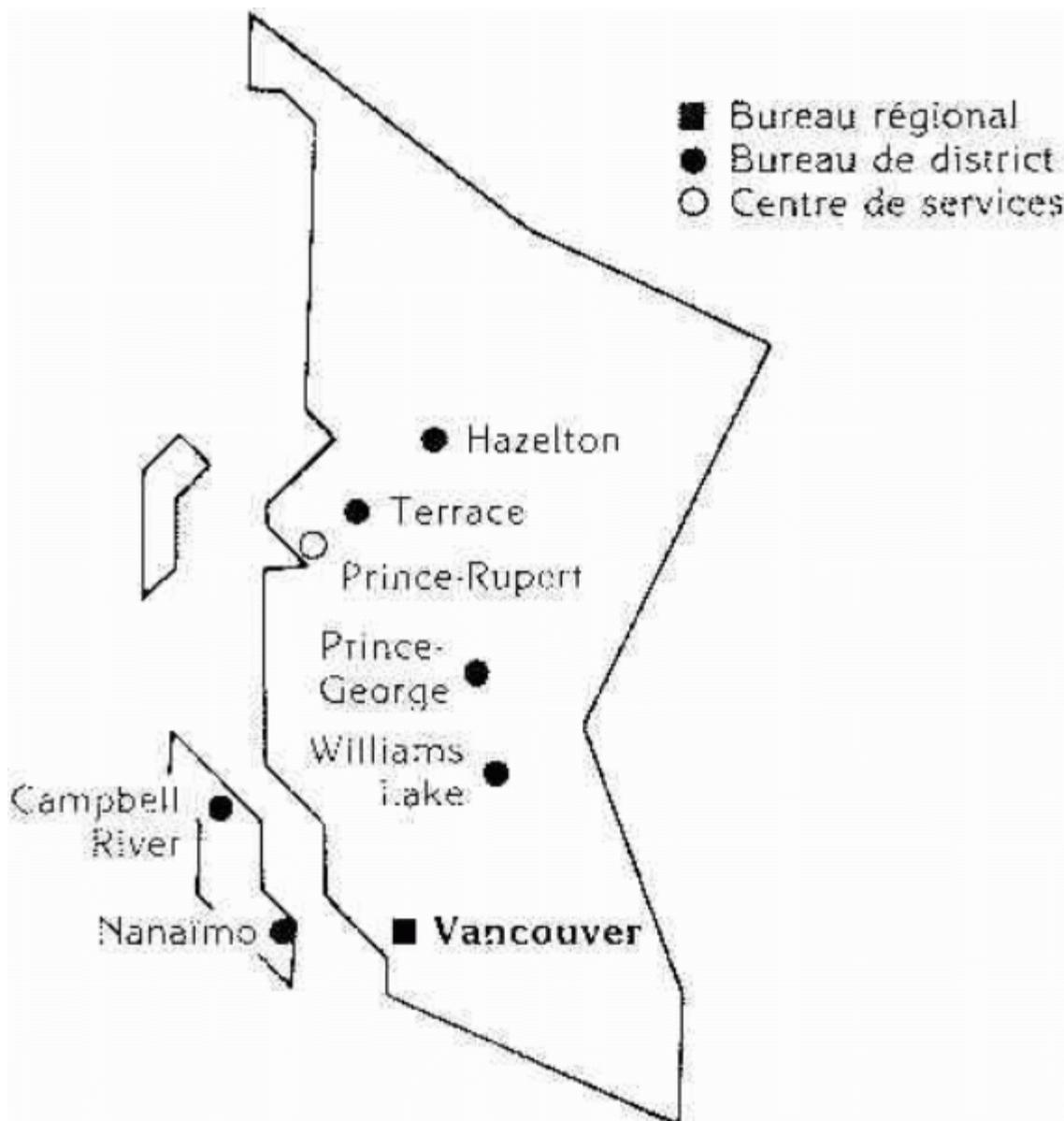
Les conditions de vie dans les réserves se sont améliorées grâce aux ressources du gouvernement et des bandes. Pendant l'année financière 1984 - 1985, 330 logements ont été construits et 546 autres ont été rénovés. Des services de base tels que des réseaux d'aqueduc et d'égout, des routes et des services de protection contre les incendies ont été assurés dans plusieurs réserves. On a aussi effectué des tests et appliqué des mesures de contrôle dans toutes les usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées.

En juin 1983, le MAINC a conclu une entente tripartite sur l'aide à l'enfance avec le Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves et la province. En 1984 - 1985, des ententes auxiliaires ont été négociées pour certains services. Le Conseil tribal de Yellowhead (représentant cinq bandes) a négocié des ententes bilatérales avec l'Alberta et le Canada au sujet de la prestation de services complets d'aide à l'enfance. De plus, les bandes des Gens-du-Sang, des Piégans et de Saddle Lake ont dit vouloir participer davantage à la prestation des services d'aide à l'enfance. On a ouvert deux foyers de groupe, l'un à Saddle Lake et l'autre à Swan River.

Des discussions relatives aux programmes d'assistance sociale pour les Indiens inscrits habitant hors des réserves ont été entreprises pendant l'été 1984 et ont abouti à la conclusion d'un protocole d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial. Ce protocole d'entente établissait le statu quo en ce qui concerne la prestation de services aux Indiens qui habitent hors des réserves et assurait un mode de prestation efficace. Un programme de formation des travailleurs sociaux a été mis sur pied à l'intention des administrateurs des services sociaux des bandes, programme qui a permis à 32 stagiaires d'obtenir un certificat.

L'informatisation des comptes en fiducie et des listes de membres des bandes a permis d'améliorer l'accès à l'information et d'accroître l'efficacité des opérations comptables. Le système, composé d'un mini-ordinateur relié à une base de données nationale, a permis de gérer des dépôts d'une valeur de plus de 750 millions de dollars et quelque 16 000 comptes.

Les Réserves et Fidéicommissaires ont participé aux travaux menés dans le cadre d'une étude des terres, qui portait sur la réserve des Gens-du-Sang, ainsi qu'à la mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux terres de la réserve des Piégans. La Direction a aussi financé l'examen mené par la Commission des Pieds-Noirs au sujet des différentes possibilités d'exploitation de la houille dans leur réserve.



## RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le développement économique a été une priorité pour la Région de la Colombie-Britannique. Depuis 1983, 30 000 emplois ont été créés; les projets d'exploitation des ressources ont permis de mettre sur pied les deux tiers environ de ces emplois.

Le Programme d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources a permis de venir en aide à 10 groupes indiens représentant 75 bandes. Les principaux projets financés ont été celui de Kemano et celui du doublement de la voie ferrée du CN.

Après deux ans de planification et de préparation intenses, le Cabinet a autorisé le Programme de stabilisation de la pêche commerciale sur la côte ouest, dont le coût s'élevait à 11 millions de dollars. La Société des pêches des autochtones du Nord a reçu 3,8 millions de dollars conformément aux dispositions de l'entente pluriannuelle.

La Commission autochtone des pêches a été mise sur pied avec l'aide de la Région pour défendre les droits des autochtones à l'égard des ressources marines et aquatiques.

Le Bureau régional a fourni une aide importante pour définir un projet quinquennal complet visant à stabiliser et à élargir le rôle de la Société agricole des Indiens de l'Ouest.

La Région a continué à profiter des programmes de logement; en effet, 25 p. 100 de tous les projets de logement social financés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement visaient la Région. Les objectifs relatifs au logement ont encore été dépassés: 597 nouveaux logements ont été construits alors qu'on n'en avait prévu que 398, et 657 logements ont été rénovés alors que l'objectif avait été fixé à 500.

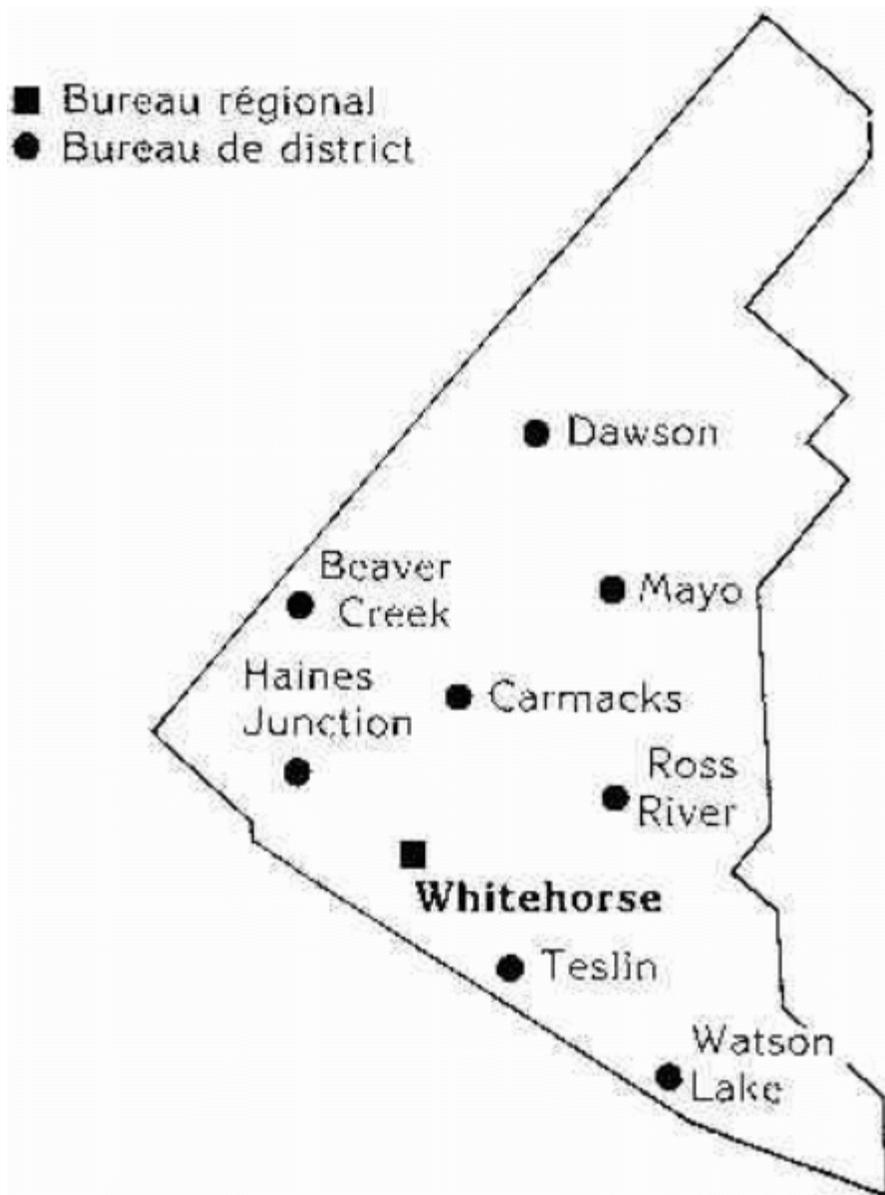
On a mis sur pied une base de données pour le Programme de soutien financier des bandes, ce qui a permis de débloquer 17,4 millions de dollars à l'intention des bandes.

En tout, 80 bandes ont reçu de l'aide grâce au Programme de planification communautaire. De ce nombre, 43 ont reçu des fonds, 58 ont profité de services de consultation et 37 ont reçu une formation en planification.

Des contributions s'élevant à 1,8 million de dollars ont permis d'offrir 20 000 jours de formation; ainsi, 77 p. 100 de toutes les bandes de la Colombie-Britannique ont reçu de la formation.

Trente-huit postes de conseiller auprès des conseils tribaux ont été financés au coût de 1,8 million de dollars.

Le resserrement des liens avec le gouvernement provincial, aux échelons des ministres et des sous-ministres, a grandement favorisé la communication et la coopération.



## RÉGION DU YUKON

### Programme des affaires indiennes et inuit

Dans la Région du Yukon, les Indiens ont cherché à assurer leur autonomie sur les plans économique, culturel et social. La Région comprend 15 bandes, dont 12 au Yukon et 3 en Colombie-Britannique; la population d'Indiens inscrits s'élève à 3 300 personnes.

Le Conseil consultatif des chefs a permis aux Indiens du Yukon d'articuler leur participation à la formulation des politiques régionales et à la prise de décision. Après avoir discuté avec les chefs du Yukon, la Région a décidé cette année de fermer le Yukon Hall, un établissement que bien des Indiens jugeaient nuisible à leur éducation.

Cette année, on a entrepris d'évaluer les besoins liés à la planification pour le Conseil tribal de Kluane ainsi que pour les bandes de Carcross, de Teslin et de Carmacks. La Région a aussi demandé à l'administration centrale de mettre sur pied un programme accéléré de formation et de planification pour les bandes du Yukon afin de permettre à ces dernières de mieux planifier et gérer leurs intérêts.

La Région a poursuivi les négociations en vue de la réinstallation du village de la bande Kwanlin Dun dans un endroit acceptable à Whitehorse. En outre, la Région a conclu une entente avec Travaux publics Canada et avec le Conseil des Dénés kaskas pour ajouter 48,5 hectares à la réserve de Lower Post, en Colombie-Britannique, pour compenser le fait que la route de l'Alaska empiète sur la réserve.

Une des principales activités de la Région a consisté à négocier le règlement de la revendication foncière des Indiens

du Yukon. La Région a défini des lignes de conduite pour respecter les dispositions de l'entente de principe qui avait été signée. Elle a aussi participé à la négociation des revendications foncières présentées par le Conseil tribal des Dénés kaskas, la bande des Tlingits de la rivière Taku et la bande de la réserve de Teslin Post, relativement aux terres retranchées pour permettre l'aménagement de l'aéroport de Teslin.

Le Service des finances et de l'administration a non seulement dispensé des conseils financiers à diverses bandes de la région, mais il a aussi coordonné la formation donnée aux bandes dans le domaine des marchés, il a conseillé le personnel des bandes à ce sujet et a dispensé à une bande une formation en gestion des dossiers.

Le Service des communications a repris la publication d'un bulletin régional intitulé People Say. Un sondage a été effectué dans le but de déterminer les sujets suscitant le plus d'intérêt.

### **Formation en cours d'emploi**

En 1984 - 1985, la somme de 480 000 \$ a été affectée au Programme de formation en cours d'emploi. En tout, 476 mois de formation ont été fournis à 50 autochtones, et 72 p. 100 d'entre eux ont ensuite trouvé un emploi. Le Programme qui, jusque-là, ne consistait qu'à fournir une formation en travail de bureau au sein du gouvernement fédéral, a été élargi pour assurer la formation des gestionnaires des bandes ainsi que d'autres personnes pour qu'elles puissent remplir des fonctions techniques et administratives au sein du gouvernement.

Plusieurs services importants ont été offerts en 1984 - 1985 par la Direction générale de la mise en valeur des ressources, du développement économique et de la création d'emplois. Quatre projets à caractère touristique ont été financés au moyen d'une contribution de 29 250 \$ qui a été affectée aux dépenses d'immobilisations et de planification.

Dix autres entreprises, qui vont des points de vente au détail aux scieries, ont reçu des contributions s'élevant à 114 885 \$. Par ailleurs, sept clients ont reçu de l'aide pour étudier la viabilité de projets de création d'entreprises. Quatre nouveaux prêts ont été approuvés et accordés par la Caisse d'expansion économique des Indiens. Deux entreprises de construction, une petite scierie et un café ont reçu des prêts totalisant 95 000 \$ et ont créé 15 emplois pour les autochtones. De plus, un répertoire des entreprises indiennes du Yukon a été préparé et distribué en 1984.

Au cours de l'année, la Direction générale a parrainé, de concert avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale, une étude sur le développement économique des bandes de Dawson, de Mayo et de Selkirk, portant précisément sur les possibilités commerciales qui s'offraient à ces trois bandes. En outre, deux organismes de planification et de développement économiques ont reçu 317 500 \$ prélevés dans le budget de la Région. Des fonds ont été versés à la Coopérative indienne d'art et d'artisanat du Yukon grâce au programme national de la Direction générale.

La Direction générale a aussi accordé 4 000 \$ à chacune des 12 bandes du Yukon et à 3 bandes du nord de la Colombie-Britannique pour le piégeage, la pêche et la chasse. On a aidé 56 Indiens à profiter de cours de formation dans des secteurs comme la lutte contre les incendies, l'entretien des avions, le génie et la comptabilité. Grâce aux mesures prises par le MAINC, 30 Indiens ont pu trouver un emploi; pour sa part, le Programme Été indien Canada a donné de l'emploi à 24 personnes.

Deux projets visant l'étude des répercussions de l'exploitation des ressources ont été financés au moyen d'une subvention de 137 000 \$. Par ailleurs, la bande indienne de Ross River a cerné les possibles découlant de la réfection de la route Canol nord et du projet de développement de la passe MacMillan. Le Conseil des Indiens du Yukon a déterminé les répercussions d'un projet de mise en valeur dans la localité d'Old Crow.

A cause des problèmes de gestion qu'ont connus les chefs et les conseils de bande, le service régional de la Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations a conçu une nouvelle méthode de prestation des services pour les bureaux locaux. Des équipes du Soutien des bandes et du Génie et de l'Architecture aident les bandes à concevoir des projets importants et transmettent des connaissances à leurs membres.

### **Nouvelle réserve pour les Tlingits**

Cette année, les Réserves et Fidéicommissaires ont établi une nouvelle réserve à l'intention des Tlingits de la rivière Taku en soumettant un décret du conseil qui a été adopté le 15 février 1985. Par la suite, un référendum a été tenu pour déterminer si les membres de la bande de la rivière Liard voulaient se scinder en trois bandes. La majorité de ceux qui ont voté étaient en faveur de cette division. Le Bureau régional a demandé au Ministre d'approuver la scission de la bande.

L'affaire John Martin, à l'issue de laquelle il avait été décrété que tout enfant mâle issu d'un Indien inscrit, qu'il s'agisse ou non d'un enfant légitime, avait le droit d'être inscrit, a entraîné la présentation de 30 nouvelles demandes d'inscription au Bureau régional.

Les bandes du Yukon ont dépassé l'objectif de 33 logements qui avait été fixé en construisant 37 habitations. A Old Crow, une entente conclue par le Ministère, le gouvernement du Yukon et la bande a permis d'apporter une solution au vieux problème des services d'aqueduc et d'égout de la localité. La bande de Dawson a ouvert le Chief Isaac Memorial Centre, un bâtiment de deux étages, en juin 1984.

Le Ministère a approuvé la demande présentée par la bande des Tlingits de la rivière Taku pour administrer son programme de développement social, et a embauché un administrateur en prévision de la délégation des pouvoirs. Le Ministère a en outre participé à l'examen mené par le gouvernement du Yukon au sujet des services de réadaptation et de gériatrie, examen qui pourrait déboucher sur la création d'un programme universel de soins aux adultes dispensés à domicile, qui serait géré par le gouvernement et ce, afin de maintenir les services d'auxiliaires familiales à l'intention des Indiens inscrits handicapés et âgés, actuellement administrés par les bandes. Par l'entremise du Programme de développement social, on a aussi continué à financer un foyer d'accueil pour les femmes battues.

Au chapitre de l'éducation, les états nominatifs pour l'automne indiquaient que 672 Indiens inscrits fréquentaient les écoles primaires et secondaires du Yukon, et que 51 Indiens inscrits fréquentaient les écoles du nord-est de la Colombie-Britannique. Au cours de l'année, 27 étudiants ont reçu une aide financière pour poursuivre des études postsecondaires. Un atelier de trois jours parrainé par la Section de l'éducation a eu lieu en janvier pour discuter de l'éducation des Indiens avec les représentants des 12 bandes du Yukon et des 3 bandes du nord de la Colombie-Britannique.

### **Programme des affaires du Nord**

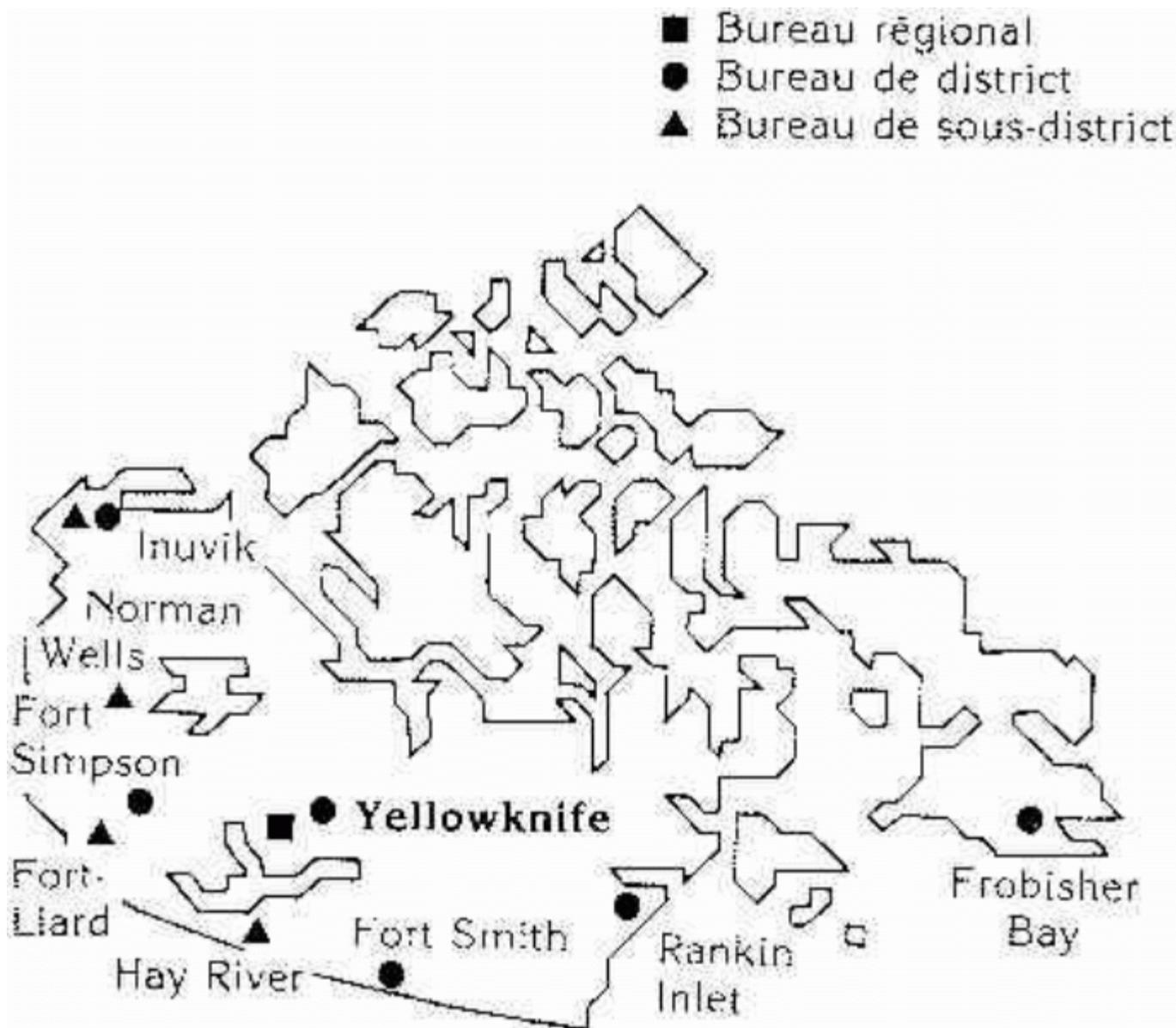
La Région du Yukon a pris les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre l'Entente de développement économique conclue entre le Canada et le Yukon. Signée le 4 juin 1984, cette entente porte sur la diversification et l'expansion des secteurs des ressources et sur la mise en oeuvre de plans de développement économique.

Le Comité d'étude des retombées pour le Yukon, qui veille à ce que les habitants de la région tirent le maximum de profit de l'exploration pétrolière et gazière, s'est réuni régulièrement.

Le parc national du Nord du Yukon a été établi cette année; suite à une demande visant l'exploitation d'une carrière et

l'aménagement d'une installation de chargement près de la pointe King, des données géotechniques ont été recueillies en vue de faciliter la planification. Des organismes d'évaluation et d'examen de l'environnement ont été créés comme le prévoit la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique.

En vertu d'une entente Canada-Alaska sur la lutte contre les incendies de forêt le système de détection de la foudre de la Région a été intégré par ordinateur à un système du même genre en Alaska. Il y a eu moins d'incendies que l'année dernière et la superficie brûlée a été moins importante. Deux avions-citernes de modèle CL-215 ont été achetés par le gouvernement fédéral pour la lutte contre les incendies de forêt au Yukon. Les avions-citernes seront livrés en 1986. La Direction a effectué des travaux de reconnaissance forestière au Yukon; les photographies et les cartes ont été réalisées à l'échelon local et l'analyse volumétrique a été effectuée par le Service canadien des forêts à Victoria. Dans le secteur minier, l'activité n'a pas été très importante cette année, mais elle s'est quand même accrue par rapport à l'année précédente. Le nombre de concessions minières accordées est passé de 6 943 à 10 217. Une nouvelle loi sur la santé et la sécurité au travail a été élaborée par le gouvernement du Yukon, avec l'aide du personnel de la Région, et elle a été promulguée. Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis quant à l'élaboration d'un nouveau règlement sur la santé et la sécurité dans les mines. La Région a pris l'initiative de mettre sur pied un comité conjoint chargé d'étudier les questions liées à la recherche et à l'exploitation des placers. Le Comité a effectué plusieurs études portant sur des problèmes tels que le traitement des effluents, les bassins de décantation et la récupération de l'or fin. Plusieurs décrets du conseil adoptés en 1984 - 1985 portaient sur l'aménagement du territoire au Yukon. En effet, l'emprise du pipeline de la route de l'Alaska a été réduite de 8 kilomètres à 240 mètres. De plus, de nombreuses parcelles de terres ont été soustraites à l'aliénation pour faciliter le règlement de la revendication foncière des Indiens du Yukon. Enfin, des parcelles de terres situées au nord des rivières Porcupine et Ball continuent d'être soustraites à l'aliénation.



## RÉGION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

### Programme des affaires indiennes et inuit

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Programme des affaires indiennes et inuit dispense des services à 8 470 Indiens inscrits regroupés en 17 bandes.

Le travail de la Région a porté principalement sur la revendication foncière des Dénés qui était la grande priorité des dirigeants dénés. Un comité consultatif régional composé de représentants des cinq régions habitées par les Dénés a été formé.

Le Bureau régional a versé 1,6 million de dollars pour la mise en oeuvre de projets de création d'emplois à court terme dans 14 collectivités dénées. De plus, le Programme Été indien Canada a permis à des étudiants de trouver des emplois temporaires dans les secteurs de l'administration locale et des équipements communautaires de 13 collectivités dénées. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources, on a continué d'assurer d'importants services de consultation et d'aide financière aux collectivités dénées en ce qui a trait à l'exploitation des ressources. Au cours de l'année, 12 des 17 bandes de la région ont profité des services offerts par le Programme.

Le Bureau régional a aussi conclu un accord avec la Nation dénée pour qu'elle puisse participer à l'élaboration du plan d'exploitation 1985 - 1986. Enfin, la Région a contribué aux préparatifs de la visite du pape qui avait été prévue à Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest, et qui a dû être annulée en raison du mauvais temps.

### **Programme des affaires du Nord**

Le Bureau régional a continué de promouvoir l'évolution de cette région en mettant l'accent sur les besoins des habitants du Nord et sur la protection de l'environnement.

Depuis le renouvellement, en janvier 1984, de l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, des fonds de l'ordre de 12 601 605 \$ ont été affectés à 223 projets, dont 35 projets d'aide à la promotion des produits locaux, à l'agriculture, à la gestion des forêts, aux pêches et à la prises-d'animaux à fourrure.

Le Bureau régional a aussi financé l'étude effectuée par le Northwest Territories Science Institute portant sur la mine désaffectée de Rayrock, en réponse aux inquiétudes formulées par la Nation dénée quant aux nombreux cas de cancer décelés dans les familles du secteur.

La route de la Liard a été inaugurée en juin 1984, créant ainsi un nouveau réseau routier. La route devrait susciter de nouvelles possibilités au chapitre du tourisme et du développement en général.

Les Inuvialuit du delta du Mackenzie ont signé, lors d'une cérémonie publique en juin 1984, l'entente finale relative à leur revendication foncière. Pendant les mois qui ont suivi, le personnel de la Région a cherché à définir, de concert avec les Inuvialuit, un régime provisoire de gestion des terres.

Une ébauche de travail a été préparée dans laquelle on décrit la méthode pour établir les responsabilités en cas de déversement de pétrole, et on détermine l'organisme chargé d'étudier les déversements, le rôle du Ministère et les moyens à prendre pour faire appliquer les règlements pertinents.

Le Ministère a délivré 25 permis de prospection touchant 455 000 hectares de concessions minières.

Le gouvernement fédéral a acheté des avions-citernes de modèle CL-215, dont deux serviront à la lutte contre les incendies de forêt dans les Territoires du Nord-Ouest.

### **Le pipeline de Norman Wells**

La construction du pipeline de Norman Wells a été achevée en mars 1985. La collaboration étroite entre le gouvernement fédéral, les gouvernements territoriaux et l'industrie a contribué à l'avancement harmonieux des travaux de construction qui ont été terminés avant l'échéance et à un coût moindre que prévu.

Les collectivités du Nord ont continué de s'intéresser aux méthodes d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources. Le Bureau régional a organisé des ateliers et des colloques pour expliquer ces méthodes aux collectivités et aux bandes.

## ANNEXE I

### État financier récapitulatif

Tableau comparatif des dépenses et des recettes pour chaque programme en 1983 - 1984 et en 1984 - 1985:

<b>Dépenses budgétaires</b>	...	...
...	1983 - 1984	1984 - 1985
Dépenses de fonctionnement	...	...
Affaires indiennes et inuit	395 915 930 \$	268 527 326 \$
Affaires du nord	74 258 075 \$	76 179 681 \$
Administration	51 003 179 \$	50 524 288 \$
Dépenses d'immobilisations	...	...
Affaires indiennes et inuit	67 855 147 \$	64 097 326 \$
Affaires du nord	22 852 472 \$	26 816 337 \$
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	...	...
Affaires indiennes et inuit	923 504 759 \$	1 155 186 583 \$
Affaires du nord	498 058 492 \$	547 960 808 \$
Revendications des autochtones	19 864 520 \$	62 900 583 \$
Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement	(1 831 628 \$)	(1 132 622 \$)
Total	2 051 480 946 \$	2 251 060 310 \$
<b>Recettes</b>	...	...
...	1983 - 1984	1984 - 1985
Affaires indiennes et inuit	9 778 696 \$	13 589 168 \$
Affaires du nord	12 475 113 \$	12 256 466 \$
Administration	33 807 124 \$	18 797 744 \$
Revendications des autochtones	73 987 \$	1 436 997 \$
Total	56 134 920 \$	46 080 375 \$
<b>Dépenses non budgétaires</b>	...	...
Prêts, dotations en capital et avances	...	...
Affaires indiennes et inuit	75 136 \$	(1 789 377 \$)
Affaires du nord	(10 088 736 \$)	(16 921 279 \$)
Revendications des autochtones	14 918 175 \$	4 461 616 \$
Administration	21 582 851 \$	(5 409 996 \$)
Total	26 487 426 \$	(19 659 036 \$)

## **ANNEXE II**

### **Publications du Ministère**

Une importante responsabilité du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a trait à la diffusion de l'information auprès de la population autochtone et du public canadien en général. Compte tenu de sa complexité et de ses nombreux services, le Ministère publie un grand nombre de documents qui s'adressent à différents publics. De plus, on a fait un effort particulier pour faciliter l'accès à ces publications. Des catalogues contenant la liste et la description des textes destinés aux divers publics sont disponibles. Pour les obtenir, vous devez écrire à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Demandes de renseignements du public

Direction générale des communications

Ottawa (Ontario)

K1A 0H4

Un service téléphonique INWATS sans frais d'interurbain permet à tous les Canadiens de téléphoner à la Section des demandes de renseignements du public, à l'administration centrale, en composant le numéro 1-800-567-9604.

### **Catalogues disponibles**

En stock

Trois livrets où sont énumérées les publications destinées au grand public qui sont actuellement disponibles.

Les activités du gouvernement dans le Nord. Programme annuel des dépenses dans le Nord.

Rapport publié chaque année pour faire connaître l'ensemble des activités du gouvernement fédéral au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, de même que les dépenses des gouvernement fédéral et territoriaux dans le Nord.

Le Nord

Information générale sur le territoire, la population et l'actualité dans le Nord.

Les Indiens du Canada

La culture et l'histoire des Indiens du Canada, des origines à nos jours.

Les Inuit

La culture et l'histoire des Inuit du Canada, des origines à nos jours.

En toute justice

Exposé de la politique fédérale des revendications globales dans un contexte historique, ainsi que des lignes directrices pour la négociation des règlements et des avantages qui en découlent.

Dossier en souffrance

Exposé de la politique fédérale des revendications particulières, ainsi que des critères concernant la présentation, le traitement et l'évaluation des revendications, de même que les indemnisations.

Rapports de recherche, 1984

Description des rapports de recherche publiés par la Direction générale de la recherche. Études environnementales

Liste de plus de 30 études publiées par la Direction générale de la protection de l'environnement du Nord.

Filmographie

Liste par catégories et description de films qui peuvent être empruntées à l'administration centrale du Ministère, à Ottawa.